

Renan COMBREAU
Alexandre DJIRIKIAN
Modibo TRAORE

le lundi 16 juin 2003

INITIATION A LA RECHERCHE LE DEVELOPPEMENT SOCIAL A PARIS

Université Paris I
Licence de Géographie
M. BECKOUCHE :
Aménagement et développement économique

TABLE DES MATIERES

1. Un intérêt plus grand porté au thème social	4
1.1 La dualisation sociale des Parisiens (pourquoi de l'action sociale à Paris ?)	4
1.1.1 Un Paris bourgeois et qui s'embourgeoise	4
1.1.2 Un Paris populaire derrière les statistiques	5
1.1.3 La démographie parisienne et ses enjeux sociaux	8
1.2 Une action sociale accrue et diversifiée (qui fait de l'action sociale à Paris ?)	9
1.2.1 Les acteurs traditionnels	10
1.2.2 Les nouveaux acteurs	11
1.3 Les différents domaines d'action sociale. Une action globale (en quoi consiste l'action sociale à Paris ?)	13
2. Une action sociale municipale territorialisée	14
2.1 Les disparités spatiales et leur évolution	14
2.1.1 Les grandes oppositions spatiales	14
2.1.2 Les composantes spatiales de l'embourgeoisement	16
2.2 Un exemple d'action territorialisée : la politique de la ville	18
2.2.1 Une politique fondée sur quatre grands principes	18
2.2.2 Les quartiers « politique de la ville »	18
2.2.3 Le quartier de la Goutte d'Or	19
2.3 Le rôle de la concertation dans l'articulation de l'action sociale	22
ANNEXES	25
ANNEXE 1 : UN PLUS GRAND INTERET PORTE AU THEME SOCIAL	26
ANNEXE 2 : LES DISPARITES SPATIALES	35
ANNEXE 3 : LA POLITIQUE DE LA VILLE	45
BIBLIOGRAPHIE	54

Jusqu'à la fin du XX^e siècle la politique d'aménagement parisienne consistait à refouler les populations les plus pauvres de la capitale vers la banlieue. L'haussmannisation, la rénovation du centre des années d'après-guerre ou les grands ensembles de banlieue participaient de cette politique.

Aujourd'hui on ne cherche plus tant à opposer de façon schématique Paris et sa banlieue, on reconnaît désormais qu'il existe des Paris, et qu'il existe des banlieues, avec des niveaux sociaux différents. C'est aussi d'un changement d'échelle d'analyse dont il s'agit ici : on raisonne désormais par quartier, à plus grande échelle. Si ces Paris existent depuis longtemps, ces quartiers miséreux sont le fait d'une imagerie populaire (Doisneau, Gabin, chansons et films d'après-guerre...) et le populaire faisait partie intégrante de la ville et de son image. Mais avec l'embourgeoisement de Paris, surtout depuis les Trente Glorieuses, on a pris conscience qu'une partie de la population parisienne échappait à cette hausse des niveaux de vie, et que ces classes populaires devaient elles aussi profiter d'une promotion. C'est le moment où l'assistance publique en général, les allocations en tout genre se développent. Mais Paris s'éloigne peu à peu de son image composée de quartiers populaires (et vivants cependant), pour prendre l'image monolithique de richesse, de niveau de vie supérieur et de haute qualification. C'est l'image de Paris aujourd'hui, abandonnant ses quartiers populaires.

Et pourtant ces quartiers là sont de plus en plus l'objet d'attention par l'Etat, par la Ville de Paris, qui prennent conscience qu'il y a de la pauvreté à Paris, et qu'il y en beaucoup. D'où le fait que l'on parle peu de cette facette de développement social à Paris. L'embourgeoisement a changé la perception des Parisiens, ils ont désormais peur de parler des pauvres de *leur* ville.

La politique d'aménagement est comme le négatif de l'image que l'on a de Paris, comme pour nous faire comprendre ce que l'image de Paris se cache à elle-même.

S'intéresser au développement social c'est donc confronter ces deux réalités, ces deux représentations de la réalité.

Le développement social n'est jamais seul : il est toujours aussi un développement économique, un développement culturel, un travail sur l'image que l'on a de l'espace étudié. Le thème social rappelle le poids de la proximité, de l'intensité des échanges et des relations. « Social » a donc une double acception, que l'on retrouvera dans les politiques effectives parisiennes. La pauvreté sociale (économique) ne signifie pas le manque de dynamisme social (relations, esprit de quartier, vie associative). Bien souvent d'ailleurs, le dynamisme social est le plus fort dans les endroits de grande pauvreté sociale.

Comprendre la spécificité sociale (les deux acceptions) de Paris, savoir qui participe de l'action sociale et comment elle se déroule compte tenu des spécificités de la capitale : voici nos objectifs pour ce dossier.

1. Un intérêt plus grand porté au thème social

1.1 La dualisation sociale des Parisiens

Pourquoi de l'action sociale à Paris ?

Il est d'habitude de décrire Paris comme un lieu de richesse. Si Paris semble bourgeois, il faut étudier en détail la société parisienne qui nous cache peut-être une facette d'elle dont on parle moins. Car après tout, pourquoi y aurait-il de l'action sociale à Paris si tous ses habitants vivaient correctement ? Comment se présente donc la pauvreté à Paris et quels sont ces enjeux en matière d'action ?

1.1.1 Un Paris bourgeois et qui s'embourgeoise

La population parisienne a un haut niveau de vie. La part des catégories socioprofessionnelles le montrent, en particulier celle des cadres et professions intellectuelles supérieures, celle des ouvriers et celle des employés.

Le ratio de gentrification précise le rapport de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures sur celles des employés et des ouvriers. A Paris, la part des cadres et professions intellectuelles supérieures est équivalente à celle des ouvriers et employés (confondus). A l'inverse, en France, la part des seconds est cinq fois plus élevée que la part des premiers.

Un actif sur trois résidant à Paris est cadre. L'ensemble de Paris connaît une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures, ainsi qu'une sous représentation des ouvriers, par rapport aux moyennes nationale ou francilienne.

Part des cadres et professions intellectuelles supérieures, des employés et des ouvriers dans la population active résidante totale en 1999.

	cpis (1)	employés (2)	ouvriers (3)	ratio de gentrification (1) / (2 + 3)
Paris	35,3 %	24,7 %	10,5 %	1
Ile-de-France	23,8 %	29,3 %	16,9 %	0,5
France	12,4 %	30,7%	27,7 %	0,2

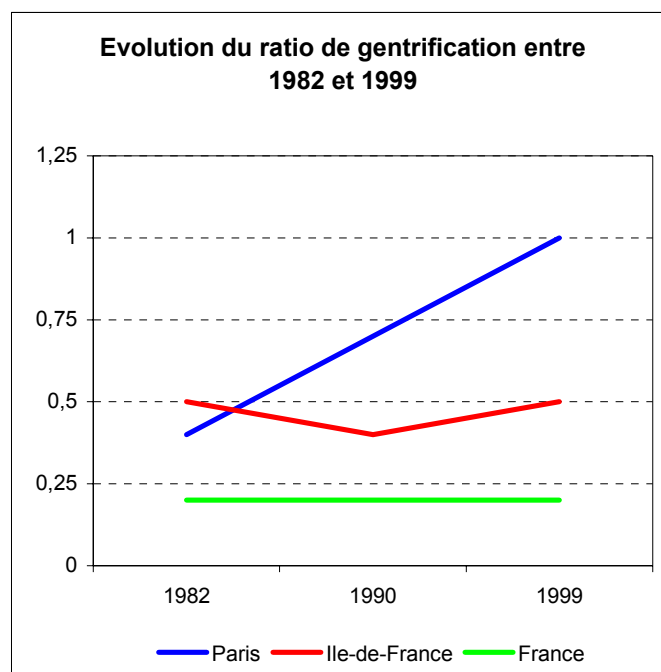
Source : RGP 1999, INSEE

L'évolution de ces catégories socioprofessionnelles nous invite à renforcer notre discours. La baisse des ouvriers est plus importante à Paris qu'ailleurs, tandis que la hausse des catégories supérieures est dans la moyenne mais reste conséquente tout de même. Cette évolution, de hausse des catégories supérieures, et de baisse des catégories inférieures, est le fait de l'ensemble de Paris (tous les arrondissements), plus ou moins marquée bien sûr. La tendance est nette pour la capitale depuis plusieurs dizaines d'années. Paris s'embourgeoise plus rapidement que l'Ile-de-France ou que la France.

Evolution des effectifs et des parts des cadres et professions intellectuelles supérieures, et des ouvriers, entre 1982 et 1999 (population active résidente).

	cpis 1982	cpis 1999	évolut° 82-99	ouvriers 1982	ouvriers 1999	évolut° 82-99
Paris	245 844	393 883	+ 148 039	195 352	116 516	- 78 836
	22,4 %	35,3 %	+ 60,2 %	17,8 %	10,5 %	- 40,4 %
Ile-de-France	971 648	1 550 791	+ 579 143	1 428 516	1 100 968	- 327 548
	16,3 %	23,8 %	+ 59,6 %	24,0 %	16,9 %	- 22,9 %
France	1 897 872	3 165 335	+ 2 975 463	7 798 260	7 061 742	- 736 518
	8,7 %	12,4 %	+ 66,8 %	35,9 %	27,7 %	- 9,4 %

Source : RGP 1982&1999, INSEE



Source : INSEE, RGP 1982, 1990, 1999

1.1.2 Un Paris populaire derrière les statistiques

Plus de pauvres à Paris que ce que l'on imagine

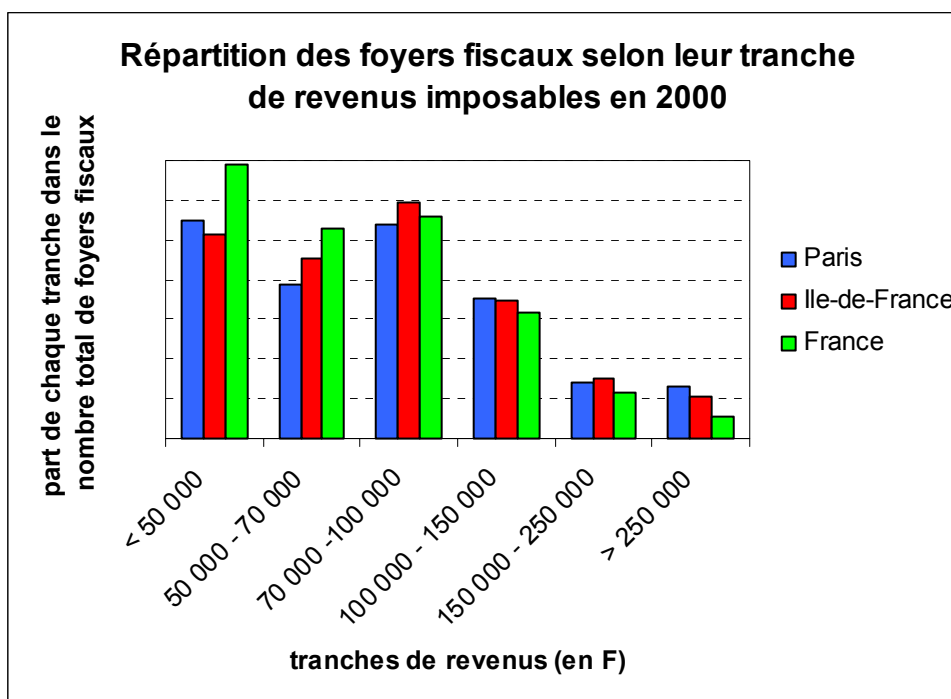
L'étude des revenus nous apporte quelques nuances. La population parisienne est bien plus aisée que la moyenne nationale au vu du revenu moyen annuel imposable des foyers fiscaux parisiens. Cependant, la part des foyers fiscaux non imposés est relativement proche pour Paris et sa région. Ceci souligne la présence d'une population parisienne plus modeste, aux revenus plus bas et confrontée à une certaine précarité, que les CSP ne permettaient pas de mettre en évidence.

Quelques données fiscales (2000)

	France	Ile-de-France	Paris
Part des foyers fiscaux non imposés	46,9 %	34,9 %	33,1 %
Revenus imposables moyens annuels des foyers fiscaux imposés et non imposés	15 487 € 101 595 F	20 632 € 135 346 F	25 308 € 166 020 F

Source : Direction Générale des Impôts

Si l'on regarde de plus près la répartition des foyers fiscaux selon leur tranche de revenu, on se rend compte que les revenus les plus faibles sont les plus nombreux (tranche inférieure à 50 000 F par an et par foyer fiscal, soit moins 4 200 F par mois, ou 640 €). Ces foyers fiscaux à bas revenus représentent plus du quart du nombre total de foyers fiscaux. Cette part est légèrement supérieure à celle d'Ile-de-France, mais reste sans commune mesure avec celle de France. La part des foyers fiscaux à revenu élevé (supérieur à 250 000 F par an, soit plus de 20 800 F par mois ou 3 180 €) reste relativement modeste même si elle est plus importante qu'en Ile-de-France ou qu'en France. Ces données nuancent donc très fortement les caractéristiques sociologiques de la capitale. Il y a certes un surreprésentation des revenus les plus élevés, mais il n'y a pas de sous-représentation des revenus les plus bas comme on aurait pu s'y attendre.



Note : compte tenu de l'inégale amplitude de classes, l'échelle des ordonnées n'a pas de valeurs. Il ne s'agit là que d'une comparaison entre les différentes tranches et entre zones géographiques. La répartition de chaque tranche a été réajustée selon son amplitude. Borne inférieure = 0. Borne supérieure = 350 000.

Source : Direction Générale des Impôts

Pour avoir une autre idée de cette répartition sans prendre en compte l'inégale amplitude de classes :

	Paris	Ile-de-France	France
< 50 000 F	27,5 %	25,8 %	34,5 %
50 000 à 70 000 F	11,6 %	13,6 %	15,9 %
70 000 à 100 000 F	16,2 %	17,8 %	16,7 %
100 000 à 150 000 F	17,6 %	17,3 %	15,8 %
150 000 à 250 000 F	14,0 %	15,2 %	11,6 %
> 250 000 F	13,2 %	10,3 %	5,5 %

Source : Direction Générale des Impôts

Des riches plus riches qu'ailleurs, mais aussi des pauvres plus pauvres qu'ailleurs

Un autre point est important de souligner, et renforce nos dernières conclusions. Les revenus les plus élevés (notamment ceux payant l'impôt sur la fortune) le sont bien plus à Paris qu'ailleurs. Quand on est riche à Paris, on est très riche. Les chiffres sur l'Impôt Sur la Fortune le démontrent¹. Ce niveau de richesse tenu par les plus nantis de la capitale expliquerait un revenu imposable moyen élevé, et dissimulerait donc la précarité d'une partie de la population. De même, si l'on est pauvre à Paris, on est plus pauvre qu'ailleurs.

Ainsi Paris est le département où les écarts de revenus fiscaux sont les plus grands. Les 10 % plus aisés déclarent un revenu au moins 8,7 fois plus élevé que les 10 % les plus modestes.²

	Revenu moyen des foyers fiscaux de la première tranche (< 50 000 F)	Revenu moyen des foyers fiscaux de la dernière tranche (> 250 000 F)
Paris	3 641 € (23 885 F)	104 575 € (686 012 F)
Ile-de-France	3 841 € (25 197 F)	81 934 € (537 487 F)
France	3 945 € (25 879 F)	73 592 € (482 764 F)

Source : Direction Générale des Impôts

L'évolution des revenus suit assez bien celle des catégories socioprofessionnelles. Ils augmentent régulièrement et plus rapidement qu'en Ile-de-France ou qu'en France. En effet, au cours de ces dernières années, les revenus des cadres et des professions libérales ainsi que les retraites ont beaucoup progressé alors que les autres salaires et prestations sociales stagnaient. Or, précisément Paris se caractérise par une surreprésentation des milieux aisés et un embourgeoisement plus marqué et donc une part accrue des ces milieux aisés dont les revenus ont le plus augmenté.

D'autres indicateurs confirment la présence de Parisiens plus modestes

Le taux de chômage à Paris est supérieur à celui de l'Ile-de-France ou de la France. La structure de la population parisienne y est sans doute pour quelque chose. En effet, Paris compte de nombreux jeunes âgés de 25 à 35 ans, tentant d'entrer sur le marché du travail ou de finir leurs études. Le fuite des emplois, notamment vers les Hauts-de-Seine, et les départs d'entreprise à partir de Paris ont aussi contribué à augmenter le chômage des Parisiens.

Les allocataires de la CAF sont nombreux à Paris, et leur nombre a augmenté dans les années 90. Ce phénomène s'explique en partie par la composition des ménages parisiens. La part des ménages isolés (d'une seule personne) est considérable à Paris (plus d'un ménage sur deux en 1999), et il s'agit souvent de jeunes de 25 à 35 ans (également de personnes âgées). D'autre part, les couples sans enfant sont aussi assez nombreux à Paris : les familles ont tendance à migrer vers la banlieue³. Ces deux situations, à savoir les personnes seules et les couples sans enfant, constituent la majorité des personnes inscrites à la CAF. Il est donc fondamental de voir qu'à Paris les missions de la CAF, à l'origine centrées sur les familles, ont évolué. Elles sont de plus en plus liées au traitement social de la pauvreté, indépendamment de la présence des enfants. Au sein des allocataires de la CAF la répartition

¹ voir annexe 1 : l'Impôt Sur la Fortune à Paris entre 1994 et 2000, p.28

² voir la revue de l'INSEE *Ile-de-France à la page*, n°213, sept. 2002, « les revenus des Franciliens : plus élevés mais plus dispersés qu'en province ». [Http://www.insee.fr/ile-de-France](http://www.insee.fr/ile-de-France).

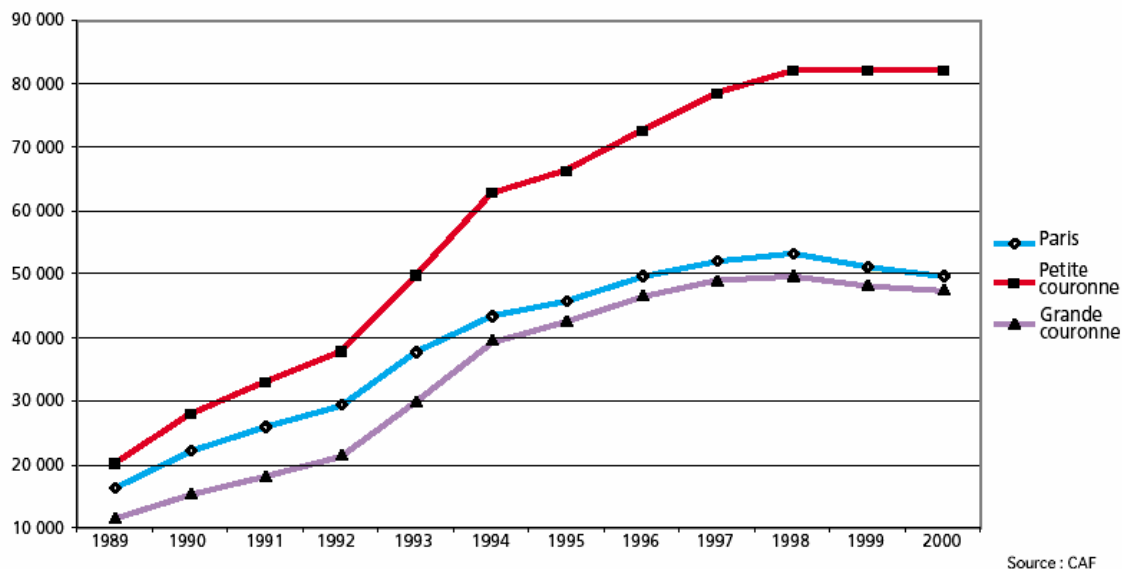
³ voir annexe 1 : la pyramide des âges des populations parisienne et francilienne en mars 1999, p.27

des foyers à bas revenus selon leur structure familiale met d'ailleurs en évidence la précarité de la catégories des isolés.

	Part des personnes couvertes par la CAF + MSA au 30 juin 2000
Paris	3,4 %
Ile-de-France	2,7 %
France	3,1 %

Source : Caisse Nationale d'Allocations Familiales

Évolution du nombre de bénéficiaires du RMI de 1989 à 2000



1.1.3 La démographie parisienne et ses enjeux sociaux

La population parisienne a une structure par âge et un mode d'habitat qui lui confèrent des particularités. Les acteurs sociaux s'efforcent de les prendre en compte. Ces particularités sont le reflet des politiques sociales menées par les différents acteurs.

*Les personnes âgées*¹

Les Parisiens sont plus âgés que la moyenne nationale ou francilienne. Les 60 ans et plus sont surreprésentés à Paris, malgré les nombreux départs en retraite en province. Les besoins sanitaires et sociaux destinés à cette population sont donc un enjeu majeur dans le développement social à Paris. D'autant plus que les 60 ans et plus sont en constante augmentation dans la population parisienne.

*Les très jeunes enfants*¹

Paris compte aussi de nombreux enfants en bas âge, en âge d'aller à la crèche. La pénurie parisienne de ce type d'établissements scolaires est aussi un enjeu majeur. D'autant plus que la fécondité reprend plus fortement à Paris qu'ailleurs et que les besoins seront plus pressants dans les années à venir.

¹ voir annexe 1 : tableau sur la répartition par âge, p.27

Les jeunes de 20 à 35 ans

Cette catégorie, particulièrement nombreuse à Paris, est composée d'une population souvent hétérogène socialement. Ce sont des étudiants, des travailleurs étrangers, de jeunes cadres célibataires dynamiques venus faire carrière dans la capitale, etc. L'enjeu socio-économique est de taille puisqu'il s'agit d'intégrer économiquement cette population, qui bien souvent part de Paris lorsque arrivent un mariage et des enfants. Les premiers ont besoin d'équipements universitaires et de logements relativement bons marchés. Les seconds, assez nombreux, ont besoin d'un accompagnement sur le marché du travail car ils sont souvent assez peu qualifiés et les autorités tentent d'aider à la formation et à l'intégration de ces catégories plus exposées à la précarité. Les derniers ne sont guère concernés par l'attention sociale portée par les différents acteurs parisiens, et pour cause.

L'isolement des ménages

Selon le vocabulaire utilisé par la CAF, on parle d'« isolement » lorsqu'un habitant vit seul. Ces personnes sont dites « isolées » et composent des ménages d'une seule personne. Les études de la CAF ont montré que ces personnes isolées sont plus exposées à la précarité (problèmes financiers, revenus faibles, d'intégration sur le marché du travail, problèmes parfois aussi de santé quand il s'agit de personnes âgées). A Paris un habitant sur quatre est isolé et la moitié des allocataires de la CAF de Paris sont des personnes isolées. Un Parisien isolé sur cinq est allocataire à la CAF. Avec les familles monoparentales les allocataires isolés à bas revenus constituent la catégorie la plus dépendante à l'égard des prestations de la CAF. Nombreux sont donc les Parisiens à être dans une situation économique et sociale difficile.

En somme, la population parisienne, malgré un niveau de vie en moyenne supérieur, revêt une dualisation sociale majeure. Les classes populaires sont encore nombreuses à Paris et elles sont souvent dans une précarité qui n'est pas égalée dans le reste de la France. Les nantis parisiens sont plus riches qu'ailleurs, et les plus modestes sont aussi plus pauvres qu'ailleurs. Paris s'embourgeoise d'un côté, et s'appauvrit de l'autre. La démographie parisienne et l'attrait de la capitale pour des populations provinciales et étrangères expliquent sans doute cette originalité. Attrait qui joue à la fois pour les plus ambitieux, les mieux formés, mais aussi pour ceux qui sont les plus en marge de la société. Cette originalité est accentuée par une ségrégation spatiale particulièrement active, que nous reverrons par la suite.

Il nous faut savoir désormais qui sont les acteurs sociaux de Paris. Qui s'occupe de réduire ces inégalités, et d'aider les Parisiens les plus démunis. Il nous faut ensuite savoir comment cette action sociale est menée.

1.2 Une action sociale accrue et diversifiée

Qui fait de l'action sociale à Paris ?

On distingue deux types d'acteurs compte tenu des évolutions assez récentes de l'action sociale à Paris. Depuis une dizaine d'années le développement social a eu un nouveau souffle dans la capitale, du fait de la montée de la pauvreté (voir évolution des allocataires au RMI). Aux acteurs traditionnels se sont ajoutés de nouveaux acteurs qui répondent à de nouvelles problématiques de la pauvreté parisienne, problématiques inexistantes auparavant.

1.2.1 Les acteurs traditionnels

Il s'agit avant tout des grandes institutions parisiennes ou même nationales qui s'occupent des thèmes sociaux depuis plusieurs siècles et surtout depuis les années d'après-guerre.

La Ville de Paris et le département

Paris est à la fois une commune et un département. Elle exerce donc les compétences sanitaires et sociales de ces deux collectivités. La politique menée par le Conseil de Paris dépasse les strictes obligations légales et la ville a souvent joué un rôle précurseur en matière d'action sociale (exemple de la création d'un « SAMU sociale », mesure reprise au plan national).

Les missions de la commune :

- La gestion des établissements d'accueil et d'hébergement des Parisiens âgés
- La distribution des secours aux plus démunis
- L'accueil et la garde de la petite enfance
- La gestion de centres de soins municipaux

Les missions du département :

- La mise en œuvre des prestations d'aide sociale légale
- La mise en œuvre de programme départemental d'insertion (pour les bénéficiaires du RMI)
- Prévention sanitaire et vaccinations
- Protection maternelle et infantile
- Lutte contre les grandes pathologies (comme les cancers)
- Les vaccinations
- Le service de santé scolaire

Toutes ces missions sont entre autres effectuées par la Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé (D.A.S.E.S) et le Centre d'Action Sociale (C.A.S.) de la Ville de Paris. Des organismes existant à l'échelle nationale fonctionnent en partenariat avec les organismes communaux et départementaux propres à Paris.

La D.D.A.S.S. et la D.R.A.S.S. sont des services partagés entre l'Etat et le Département de Paris ; la D.A.S.E.S. et le C.A.S. dépendent de la Ville de Paris.¹

Les dépenses d'aide sociale légale constituent le socle de compétence du département. Le Programme Départemental d'Insertion (PDI) et le Fonds Solidarité Logement (FSL) sont ses deux autres compétences. Au total plus de 500 millions de francs de dépenses. L'aide sociale légale recouvre trois types d'interventions : les personnes âgées, les personnes handicapées et la protection de l'enfance.

Les CAF de Paris et d'Ile-de-France

C'est en 1967 que trois caisses nationales sont instituées au titre de la famille, la vieillesse et la maladie. Mais les premières allocations (dont les célèbres « allocations familiales ») datent de 1946, un an après l'institution de la Sécurité sociale.

Les CAF sont au nombre de 125 en France. En Ile-de-France, il y en a une par département. Les prestations légales sont définies par l'État. Il s'agit des aides financières directes accordées aux familles, dont les conditions sont les mêmes pour tous quelles que soient les

¹ voir annexe 1 : la D.D.A.S.S, le C.A.S., p.28-29

catégories socioprofessionnelles ; exemple : allocations familiales, aide personnalisée au logement, etc.¹

L'action sociale des caisses regroupe divers types d'interventions visant principalement à mettre à la disposition des familles des services et des équipements : soit en prenant en charge une part du coût de fonctionnement de certains équipements (ex : crèches, centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs ...), soit en mettant en œuvre directement des services (exemples : services de travailleurs sociaux ...), soit enfin en subventionnant des associations ou en participant à des actions en partenariat.

L'action de la CAF de Paris s'inscrit dans un environnement très dense et en évolution permanente. Elle s'exerce à travers un réseau de correspondants qui constituent les acteurs clés de la protection sociale dans la capitale. Elle travaille en étroite collaboration avec la Préfecture de Paris et tous les services extérieurs à l'Etat, le Ville de Paris, de département de Paris, le réseau associatif, les bailleurs sociaux, le FAS, l'éducation nationale, les ASSÉDIC et l'ANPE.

1.2.2 Les nouveaux acteurs

Les associations

Depuis une décennie environ le poids des associations dans le développement social a été accentué. Elles sont devenues des acteurs indispensables à la réalisation de projets et à l'aide portée à la population dans le besoin. Nombreuses sont les associations qui ont été créées dans les années 60 pour défendre notamment les conditions de logements des habitants et contrecarrer l'application de la loi Malraux qui stipulait la destruction d'îlots insalubres. Mais leur poids politique ne se réduisait qu'à de simples demandes auprès des autorités et avaient très peu de moyens.

Depuis les années 80-90 les politiques, et notamment les acteurs sociaux de la Ville de Paris, ont reconnu l'utilité que pouvait avoir ces associations dans les processus d'amélioration sociale de la population. Elles sont devenues les interlocuteurs privilégiés des autorités publiques en matière d'aide sociale. Elles leur rapportent les besoins de la population lors de réunions et proposent des projets. Les autorités tenteront de les réaliser ou d'aider les associations à les réaliser. Cette nouvelle manière de concevoir l'action sociale peut s'appeler la concertation, et répond à une nécessité d'action souvent localisée, et non plus à de simples mesures globales.

Mais des manques persistent. Par exemple, au quartier de la Goutte d'Or, un des plus populaires de la capitale, les associations ont été impulsées et continuent souvent de l'être par des personnes de revenus moyens, et finalement assez peu concernées par des problèmes sociaux. Ce sont avant tout des personnes d'origine française qui agissent dans des associations pour lutter contre la toxicomanie ou l'analphabétisme de la population locale. Mais ces problèmes sont surtout le fait de populations étrangères mal intégrées dans le tissu social de la ville. Ce ne sont pas ceux qui sont dans le besoin social qui participent à ces associations, et l'efficacité de ces associations s'en fera sentir (refus de contacter ces associations, peurs d'aller vers les autres et de parler de ses problèmes...) Accéder à une population étrangère non francophone est souvent aussi difficile pour les associations qui doivent souvent passer par l'intermédiaires de traducteurs. Le dialogue dans tous les cas n'est pas aisé.

¹ voir annexe 1 : les dépenses d'action sociale de la CAF de Paris, p.30

Le P.L.U.

Dans le cadre de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains - 2000), il y a eu une réforme en profondeur de l'approche publique de l'évolution et de l'aménagement des villes. Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) remplace le POS. Il n'est plus uniquement un document d'urbanisme réglementaire mais il exprime un véritable projet pour la ville. La loi SRU a donc introduit de nouvelles dispositions qui prévoient une concertation entre la ville de Paris et la population pendant la durée de la phase d'élaboration du PLU. Les cahiers du PLU en sont l'expression : – le cahier n° 1 : phase de diagnostic, de concertation par arrondissement et le cahier n°2 : les travaux par groupes thématiques. La révision du PLU a été décidée en novembre 2001 dont l'un des principaux objectifs est la réduction des inégalités.

Cette toute récente réorientation du POS a mis au premier plan les thèmes sociaux, et à ce titre elle est considérée comme le support de travail des autorités publiques. Le groupe thématique « Solidarité et action sociale » a étudié les caractéristiques et problèmes sociaux de la capitale. Les acteurs sociaux doivent et devront suivre les indications précisées par ce groupe.

La politique de la ville

Depuis 2000 la Politique de la Ville a été renforcée. Des secteurs d'action locale ont été mis en place et la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, avec ses équipes de développement local, s'efforcent de résoudre des problèmes précis et circonscrits. Mais nous reviendrons sur la politique de la ville dans la deuxième partie.

L'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris¹

Alors que la santé à Paris était réservée à l'AP-HP, le Département gérait les questions sociales. Mais la réapparition de la pauvreté à Paris dans les années 80-90 a contraint l'AP-HP à reprendre une activité sociale qui lui avait été ôtée par le Département quelques décennies auparavant. En effet, l'AP-HP n'a pu rester insensible face à la montée de la pauvreté à laquelle elle se confronte encore actuellement. Le nombre toujours croissant de patients sans couverture sociale se présentant dans les services de l'AP-HP (notamment les étrangers) et l'hyperspécialisation des hôpitaux moins aptes à répondre aux besoins de personnes en situation précaire ont incité l'AP-HP à reprendre les actions sociales.

Différents services ont été progressivement mis en place. L'annexe détaille ce rôle social de l'AP-HP.

Tous ces acteurs, qu'il soient récents ou plus anciens, participent à améliorer les conditions sociales des parisiens. Ces acteurs sont multiples, souvent en partenariat. Ceci s'explique par la très grande variété des domaines d'action sociale.

¹ voir annexe 1 : entretien avec un directeur d'hôpital de l'AP-HP, p.31

1.3 Les différents domaines d'action sociale. Une action globale.

En quoi consiste l'action sociale à Paris ?

L'action sociale consiste en une action globale, c'est-à-dire qu'elle recouvre de très nombreux domaines.

Le domaine économique est fondamentalement lié à l'emploi. Tout ce qui concerne l'insertion professionnelle et l'aide à la formation est le fait des actions du Département (subventions), et des différents services de la Ville de Paris. Le soutien financier à des ménages en difficulté est réalisé par le Département, par la CAF et par la Ville de Paris. On peut trouver également le soutien de certains équipements commerciaux tels que les commerces de proximité, qui participent souvent au maintien de sociabilité et au maintien économique dans un quartier.

Le domaine culturel est lui aussi le fait de plusieurs acteurs, la plupart cités précédemment. Il consiste à aménager des espaces de rencontres, pour discuter et rencontrer des personnes susceptibles d'aider, d'aménager des lieux de divertissement ou de sport, en particulier destinés pour les jeunes.

La scolarité et l'éducation sont essentielles pour l'intégration future des jeunes et aussi pour le maintien d'une stabilité sociale (en matière de sécurité entre autres). Il s'agit donc ici de soutien et d'insertion scolaire des enfants et adolescents, mais aussi des jeunes adultes analphabètes et devant entrer dans la vie active, sans oublier les efforts portés sur les Zones d'Education Prioritaire.

La santé est essentiellement gérée par l'AP-HP (mais aussi un peu le Département). L'aide aux personnes sans couverture maladie, l'aide aux toxicomanes et le soutien psychologique de personnes en détresse morale (qui s'ajoute à la détresse sociale) sont les principales actions.

L'équipement en services publics est fondamental dans la réponse aux besoins de toute population. Ceci surtout quand les densités sont importantes et que le niveau social est plus bas. L'accessibilité, la proximité, la disponibilité et l'efficacité des services publics occupent essentiellement la Ville de Paris. La Poste, les équipements scolaires, de loisirs, de santé sont aussi à prendre en compte.

Le dernier domaine d'action est celui du logement. Il s'agit de résoudre les questions de surpeuplement, d'insalubrité, d'équipement et d'accès à différents services. Enfin tout ce qui tourne autour du logement social.

Tableau récapitulatif. Les différents centres, directions et orientations participant à la politique sociale de Paris

	Ville	Département	Etat
D.A.S.E.S.	x		
C.A.S.	x		
AP-HP	x		
D.D.A.S.S.		x	x
D.R.A.S.S.		x	x
C.A.F			x
Politique de la Ville	x	(x)	x
P.L.U.	x		x

+ Les associations (créées par la population résidante elle-même)

L'action sociale doit donc répondre à des besoins extrêmement variés qui nécessitent la coopération des différents acteurs. Les tâches ne sont jamais très bien réparties et elles se recoupent parfois. La complexité, l'imbrication des acteurs est vraie pour toute politique, mais particulièrement vraie pour l'action sociale. Les changements de l'action sociale parisienne ne se concentrent pas uniquement sur une pauvreté accrue, et avec une action renouvelée et diversifiée. Ils sont aussi le fait d'une manière de concevoir l'action sociale. Cette dernière tend à devenir de plus en plus territorialisée. L'action municipale est donc menée d'une nouvelle manière. Tout en devenant globale, elle est devenue locale (localisée) avec toutes les implications que cela a en matière de réduction des inégalités spatiales (et non plus seulement sociales), en matière de concertation locale, et en matière de partenariat.

2. Une action sociale municipale territorialisée

2.1 Les disparités spatiales et leurs évolutions

Les acteurs sociaux ne peuvent ignorer les disparités spatiales parisiennes. Les acteurs traditionnels ou nouveaux prennent de plus en plus en compte ces disparités dans leur action territorialisée. L'originalité parisienne réside dans une double opposition : l'une nord-est/sud-ouest, et l'autre centre/périphérie. Chaque indicateur démographique ou sociologique s'inscrit dans l'une de ces deux oppositions. L'originalité réside aussi dans le fait que Paris est le département de France où ces inégalités spatiales sont les plus fortes.

2.1.1 Les grandes oppositions spatiales à Paris

Les deux catégories socioprofessionnelles qui varient le plus entre les arrondissements sont les cadres (et professions intellectuelles supérieures) et les ouvriers. Ceci s'explique par le fait que ce sont les deux catégories extrêmes de l'échelle sociale.

Là où il y a beaucoup de cadres, il y a peu d'ouvriers : ce sont deux catégories qui se repoussent mutuellement. Les disparités spatiales sont très fortes à Paris. On peut prendre pour exemple la part des cadres qui est deux fois plus grande dans le 6^e que dans le 19^e et à l'inverse que celle des ouvriers est presque quatre fois plus grande dans le 19^e que dans le 6^e.¹

Les disparités spatiales des revenus traduisent le même schéma, même si la carte des CSP et celle des revenus ne sont pas totalement superposables. C'est à l'ouest et au centre que les revenus sont les plus élevés, bien qu'il puisse y avoir un rapport allant du simple au double au sein de cet ensemble : c'est le cas entre le 15^e (environ 150 000 F par foyer fiscal annuellement) et le 7^e (environ 330 000 F) pourtant limitrophes.² Les revenus varient plus que les CSP à Paris suivant l'arrondissement.

Les écarts de richesses en tranches de revenus de foyers fiscaux entre les arrondissements font apparaître les plus fortes disparités. Par exemple, la part des foyer fiscaux de plus de 250 000 F varie du simple au quintuple entre le 20^e, 18^e, 19^e d'une part et le 7^e et 16^e

¹ voir annexe 2 : graphique sur la répartition des CSP par arrondissement en 1999, p.36

² voir annexe 2 : carte sur le revenu moyen annuel par foyer fiscal en 1998, p.39

arrondissements d'autre part. On peut remarquer que le 20^e arrondissement, où les tranches de revenus les plus faibles sont majoritaires, a exactement le même profil que celui de la France si l'on étudie les proportions des différentes tranches de revenus.¹

Ce sont les tranches extrêmes de revenus qui varient le plus d'un arrondissement à l'autre, c'est-à-dire les foyers fiscaux gagnant plus de 250 000 F et ceux gagnant moins de 50 000 F. Les quatre tranches composant les foyers fiscaux allant de 50 000 F à 250 000 F de revenu ne varient pratiquement pas entre les arrondissements parisiens et sont le signe d'une relative homogénéité de la composition des arrondissement puisqu'ils représentent environ 60 % des foyers fiscaux.

Les écarts de prix moyens des appartements anciens vendus en 2002 font apparaître des disparités encore plus importantes. Un axe allant du 17^e au 12^e arrondissement coupe véritablement Paris en deux². La zone à l'ouest de cet axe permet de distinguer des prix allant de 3 000 à plus de 6 000 €, la zone est de cet axe voit les prix les plus bas allant de 1 750 € à 3 000 €. Les prix immobiliers font donc apparaître l'opposition Nord-Est/Sud-Ouest mais aussi l'opposition centre périphérie puisque les prix les plus élevés se situent au centre (6^e, 7^e, 8^e arrondissements) et se distinguent par un net décrochage au niveau des prix.

En ce qui concerne la construction de logements sociaux, elle a contribué à amplifier les déséquilibres internes à la ville : les logements sociaux n'ont pas été disposés également sur le territoire parisien. Concentrés en majorité dans trois arrondissements, ce nouveau parc a remplacé partiellement un parc social qui était constitué auparavant par les logements soumis à la loi de 1948. Cette loi cherchait à protéger les locataires par les droits au maintien dans les logements et des loyers protégés. Ils étaient mieux répartis sur l'ensemble du territoire parisien. Les immeubles vétustes et insalubres restent très nombreux dans les secteurs du Nord-Est. Et aujourd'hui si la capitale compte globalement peu de logement sociaux, les disparités spatiales sont considérables : les 13^e, 19^e et 20^e concentrent à eux seuls la moitié des logements sociaux de la capitale³. Cette concentration explique pour partie les disparités des catégories socioprofessionnelles et des revenus.

Les données concernant la part des ménages couverts par le RMI et le taux de chômage en 1999 peuvent se calquer l'une sur l'autre : il paraît évident que les taux des ménages couverts par les RMI⁴ sont les plus élevés dans les arrondissements où le taux de chômage sont les plus forts⁵. L'opposition reste Nord-Est/Sud-Ouest. La partie centrale de la rive gauche est la moins touchée, des parts allant du simple au double entre les 5^e, 6^e, 7^e et les 18^e et 19^e arrondissements.

La réparation des étrangers à Paris, elle aussi, n'est pas sans disparités : l'opposition est principalement nord-sud⁶. Les valeurs varient du simple au double, par exemple entre le 5^e et le 6^e d'une part et les 18^e et 19^e d'autre part. La part des étrangers à Paris est élevée (14,5 % de la population totale), bien plus élevée que la moyenne nationale (5,6 %) et ils sont présents sur tout le territoire parisien. De fortes disparités existent aussi parmi ces étrangers. Ceux du 16^e, 7^e ou 8^e arrondissements n'ont rien avoir en terme d'origine et de niveau de vie avec ceux

¹ voir annexe 2 : graphique sur la répartition des foyers fiscaux selon les tranches de revenu en 2000, p.36

² voir annexe 2 : cartes sur l'évolution des prix moyens au m² des appartements vendus entre 1999 et 2002 dans chacun des 80 quartiers parisiens. p.40

³ voir annexe 2 : graphique sur la part des HLM dans le nombre de résidences principales en 1990, p.42

⁴ voir annexe 2 : graphique sur l'évolution de la part des ménages couverts par le RMI entre 1993 et 2000 par arrondissement, p.43

⁵ voir annexe 2 : graphique sur la répartition du chômage par arrondissement en 1999, p. 44

⁶ voir annexe 2 : graphique sur la répartition des étrangers par arrondissement en 1999, p.43

du 18^e et du 19^e qui ont pourtant des parts très proches. Ces disparités au sein de la population étrangère demeurent souvent un casse-tête pour les politiques économiques et sociales qui ne peuvent ignorer un habitant sur sept. Les actions sont donc en majorité portées sur les quartiers du Nord où les populations sont majoritairement originaire d'Afrique (Maghreb et Afrique noire), et sont plus souvent issues de classes populaires.

2.1.2 Les composantes spatiales de l'embourgeoisement

L'ensemble de Paris s'embourgeoise. Tous les arrondissements connaissent une hausse significative de la part des cadres et professions intellectuelles supérieures, alors que la part des ouvriers baisse significativement. Entre 1982 et 1999, la diffusion des catégories supérieures sur l'ensemble du territoire est très nette¹. Cette période voit l'embourgeoisement de l'Ouest (17^e entre autres) et du Sud de Paris (15^e entre autres) qui étaient déjà pour partie constitués de catégories de type « intermédiaires » et deviennent majoritairement habités par des cadres. Cet axe d'embourgeoisement est parti du 16^e et du 6^e, il a atteint les quartiers centraux sud et nord. Le phénomène d'élévation sociale se fait graduellement selon un demi arc de cercle à l'est autour du centre ouest de Paris : ces quartiers sont passés de types ouvriers à des types intermédiaires. L'évolution à terme de ces quartiers que sont le 3^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e (nord) est-elle une part plus importante des catégories sociales supérieures dans les 10 ans à venir ? Au regard des transformations précédentes des arrondissements périphériques comme le 17^e et le 15^e, le recul des catégories socioprofessionnelles les plus basses est un phénomène qui devrait se poursuivre.

Paris s'embourgeoise donc clairement et les quartiers sur cet arc intérieur nord-est-sud sont en complète mutation.

Les quartiers du Nord-Est sont cependant moins touchés par ces mutations. Les catégories supérieures y progressent peu et les ouvriers tardent à partir. A cet égard, les rééquilibres socio-spatiaux de la capitale sont très modérés. Ce ne sont pas les quartiers les plus populaires qui montent socialement le plus, ce sont les quartiers intermédiaires.

L'évolution des prix immobiliers est en lien direct avec cette augmentation des CSP. Tous les arrondissements progressent en terme des prix de vente et des prix de loyer depuis 1997², mais cette augmentation traduit de fortes disparités.

Sur un pas de temps très court (entre 1999 et 2002) les prix moyens au m² des quartiers centraux, déjà très élevés connaissent les plus fortes augmentations, c'est aussi le cas des quartiers intermédiaires (demi arc de cercle) autour du centre qui voit les hausses relatives les plus élevées (3^e, 5^e, 10^e, 11^e sud, 12^e ouest, 13^e nord)³. Les arrondissement périphériques où les prix étaient déjà très bas (20^e) ne sont pas le siège de fortes hausse. Les prix évoluent sous la transformation rapide de leur configuration sociale, les arrondissements intermédiaires du centre-est qui accueillent comme on l'a vu des populations de plus en plus aisées suivent les augmentations de prix les plus rapides. Le phénomène de rattrapage de prix est en train de se faire à l'est entraînant avec lui toutes les questions de logements pour les catégories socioprofessionnelles les plus défavorisées, mais nombreux sont les quartiers qui restent à l'écart de ces progressions importantes (au nord-est). Plus le quartier est cher, plus les prix immobiliers varient selon la conjoncture. Les hausses de prix entre 1999 et 2002 sont

¹ voir annexe 2 : cartes légendées sur les groupes socioprofessionnels des quartiers entre 1982 et 1999, p.37

² voir annexe 2 : graphique sur l'évolution des prix au m² des appartements anciens vendus entre 1999 et 2002 pour chaque arrondissement, p.42

³ voir annexe 2 : cartes sur l'évolution des prix moyens au m² des appartements vendus entre 1999 et 2002 dans chacun des 80 quartiers parisiens. p.40

relativement homogènes entre les arrondissements, et seuls quelques uns se démarquent par une hausse plus rapide (les quatre premiers arrondissements). Les plus populaires (10^e, 18^e, 19^e, 20^e), en revanche, ont tendance à progresser plus lentement et ne rattrapent par leur retard.

L'évolution de la part des ménages bénéficiant du RMI paraît être un autre bon révélateur des disparités et de leur maintien. Ce n'est pas là où les bénéficiaire du RMI sont le plus nombreux qu'ils baissent le plus, c'est même le contraire. Les arrondissements les plus populaires ont vu une forte augmentation de la part de leurs bénéficiaires (11^e, 20^e, 19^e, 20^e) alors que les arrondissements les plus aisés ont vu leur part de bénéficiaires RMI stagner¹. Les disparités spatiales étaient déjà fortes en 1993 et se voient ainsi accentuées.

De fortes oppositions persistent donc au sein du territoire parisien, et tendent souvent à se renforcer. Les phénomènes se croisent, parfois non sans contradictions. Le 11^e arrondissement, par exemple, voit une des progressions de cadres les plus élevées, une élévation des prix au m² des plus fortes et concentre une part toujours plus importante de RMIste. A l'heure actuelle, une transition est en train de se faire dans le centre nord et est (arc de cercle), s'opposant à l'ouest et au nord-est en relative stagnation. C'est pour cela qu'une action territorialisée paraît nécessaire dans un espace qui devient de plus en plus hétérogène.

Les mutations rapides de certains arrondissements, le manque de progression pour d'autres avec l'apparition de poches de pauvretés, de plus en plus localisées, et des quartiers aisés qui poursuivent avec insolence et démesure parfois leurs progressions (notamment en matière immobilières), sont des enjeux sociaux majeurs que les acteurs ne peuvent ignorer. Et ces mutations spatiales (ou ce manque de mutations parfois) relèvent aussi un nouveau rôle de réducteur d'inégalités spatiales pour ces acteurs sociaux, et d'intégration d'une population populaire de plus en plus isolée et marginalisée. Ceci dans un espace parisien où la vague spatiale d'embourgeoisement semble compromettre la mixité sociale et la mixité spatiale.

Tableau récapitulatif de la disparité spatiale parisienne

	Arrondissement maximum	Arrondissement minimum	Rapport entre max. et min.	Paris
Revenu moyen imposable (2000)	60 595 € (20 ^e) 397 503 F	15 080 € (7 ^e) 98 924 F	4,0 en 1990 : 3,8	22 910 €
Ratio de gentrification (1999)	2,42 (6 ^e)	0,48 (19 ^e)	5,0 en 1982 : 5,0	1,0
Part des résid. p ^{pales} en HLM (1990)	28,9 % (13 ^e)	0,2 % (8 ^e)	145	12,3 %
prix au m ² des appart ^{ts} anc. vendus en 2002	5 552 € (6 ^e) 36 421 F	2 528 € (19 ^e) 16 584 F	2,2 1999 : 2,2	3 530 € 23 157 F
Part des ménages RMIstes (2000)	7,2 % (18 ^e)	1,9 % (6 ^e)	3,8 en 1999 : 3,7	4,3 %
Taux de chômage (1999)	16,9 % (18 ^e)	8,1 % (7 ^e)	2,1	12,0 %
Part des étrangers (1999)	21,5 % (2 ^e)	9,9 % (12 ^e)	2,2	14,5 %

¹ Voir annexe 2 : graphique sur l'évolution de la part des ménages bénéficiant du RMI entre 1993 et 2000. p.43

2.2 Un exemple d'action territorialisée : la politique de la ville

La politique de la ville définit la politique menée par l'Etat et les collectivités en faveur des quartiers en difficulté. Ces espaces connaissent des dysfonctionnements dans tous les domaines.

La vision française de la politique de la ville est axée vers le social et la mixité sociale est un des thèmes majeurs.

Cette politique contractuelle met en jeu différents acteurs qui, en rassemblant leurs compétences et en mettant des ressources financières en commun, permettent la mise en œuvre d'un projet global « territorialisé » par « site » pour les grandes villes comme Paris.

Au sein de la Mairie de Paris, la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration (DPVI) a pour mission de regrouper tous les acteurs car la politique de la ville est un partenariat complexe.

S'attaquer aux fortes inégalités sociales et territoriales constituent des engagements forts de la nouvelle municipalité. Un nouveau souffle a donc été donné à la politique de la ville sous l'impulsion de Bertrand Delanoë et toute son équipe. La nouvelle DPVI a été dotée de moyens humains plus importants et d'un budget d'investissement de 450 000 € pour l'année 2002.

2.2.1 Une politique fondée sur quatre grands principes

La désignation de quartiers prioritaires ou les inégalités sociales et urbaines sont importantes. Douze quartiers et trois micros quartiers sont ainsi concernés.

L'élaboration d'une politique partenariale est renforcée. La ville, l'Etat, la région, les associations et des organismes comme la CAF, le FASILD (Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations), les bailleurs, etc. se concertent pour définir des objectifs et des moyens d'actions communs. Ceux-ci se retrouvent dans un document officiel, le contrat de ville, qui couvre la période 2000-2006.

La mise en œuvre d'une politique globale et transversale afin de lutter contre les exclusions sous toutes leurs formes, les questions sociales, économiques et culturelles sont abordées ensemble.

Les habitants, les commerçants, les associations sont appelés à participer aux réflexions, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un véritable projet de quartier. Afin d'aider les associations à jouer leur rôle, la mairie a augmenté de 40 % en deux ans leurs subventions au titre de la politique de la ville.

2.2.2 Les quartiers « politique de la ville »

Le contrat de ville, signé en 2000, a affirmé la nécessité de prolonger et d'amplifier l'action de la politique de la ville mise en œuvre depuis 1995 par la Ville de Paris, l'Etat et le Fonds d'Action Sociale (FAS), en collaboration avec la Région. Neuf sites avaient alors été repérés puis définis comme « Zones Urbaines Sensibles » (ZUS) : Porte Saint-Denis/porte Saint-Martin (10^e), Saint-Maur-Fontaine au Roi (11^e), Belleville (20^e), cité HBM Ménilmontant (20^e), Porte Clichy/porte Saint-Ouen (17^e), porte Montmartre (18^e), Goutte d'Or (18^e), Porte d'Aubervilliers/La Chapelle (18^e), Curial/Cambrai/Alphonse-Karr (19^e).

La nouvelle politique de la ville est définie jusque 2006. A la notion de ZUS est substituée la notion de quartier « politique de la ville » moins restrictive géographiquement. Elle couvre des territoires plus étendus : les quartiers choisis en 1995 ont été agrandis et de nouveaux quartiers ont été intégrés comme par exemple le quartier Chevaleret/Oudiné (13^e), les Olympiades (13^e), Raymond Losserand (14^e)¹.

Il y a une très grande hétérogénéité au sein de ces quartiers, que cela soit dans la proportion de population d'origine étrangère, au niveau des taux de chômage, au niveau des catégories socioprofessionnelles et au niveau de la structure par sexe et âge. Le choix de ces quartiers a été fait de manière arbitraire par la DPVI et l'Etat. Tous les quartiers nécessitant une politique particulière d'action pour la réductions et des problèmes ne sont pas tous traités au sein de la « politique de la ville ».

Au sein de la DPVI des chefs de projets suivent sur le terrain l'action des différents intervenants (Etat, Mairie de Paris, Mairies d'arrondissement, partenaires institutionnels, associations) et développent une démarche d'action locale coordonnée.

Si certaines actions prévues par le contrat de ville ne peuvent être impulsées qu'à une échelle plus petite (la commune ou le bassin d'emploi), il est apparu que plusieurs interventions devaient être territorialisées : résorption de l'habitat insalubre, requalification d'espaces publics dégradés, dispositifs d'emplois jeunes...

Enfin les objectifs et les orientations inscrits dans le contrat de ville prennent en compte les problèmes d'insécurité, de précarité, de qualité de vie des habitants. L'image et la tranquillité des quartiers sont deux préoccupations sur lesquelles le contrat de ville porte une attention particulière.

2.2.3 Le quartier de la Goutte d'Or

Le quartier de la Goutte d'Or est un des quartiers les plus populaires de la capitale. Densément peuplé, inscrit depuis longtemps parmi les secteurs de la politique de la ville, le quartier a été doté d'équipements pour la jeunesse, de services administratifs et sociaux d'un poste de police, d'un jardin publique... C'est un quartier commerçant, bien desservi en ses limites (aucune ligne de métro et de bus ne passe en son sein). Enfin très touché par le chômage, il ne possède toujours pas de structure d'aide à l'emploi².

Caractéristiques du quartier de la Goutte d'Or

La population du quartier

Sur le plan démographique, le quartier de la Goutte d'Or est un des quartiers de la politique de la ville les plus peuplés (22 000 habitants), malgré une baisse très faible du nombre de ses habitants entre 1990 et 1999.

La part des moins de 19 ans est beaucoup plus élevée, que dans les autres quartiers « politique de la ville » avec 25 % et même plus élevée que le 18^e arrondissement (19 %). En revanche les personnes de plus de 60 ans sont sous-représentées dans le quartier avec moins de 14 % de la population.

¹ voir annexe 3 : carte des quartiers « politique de la ville, p.46

² voir annexe 3 : Histoire et particularités du quartier de la Goutte d'Or. p.50

Les grands ménages (cinq personnes et plus) sont nombreux, et ceci n'empêche pas que les familles monoparentales représentent presque 30 % des ménages. Ces dernières ont de plus connu une légère hausse entre 1990 et 1999.

La situation sociale est préoccupante notamment en raison d'un taux de chômage très élevé (23 %), le plus élevé des quartiers « politique de la ville ». Les quartiers « politique de la ville » du 18^e arrondissement ont connu une très forte augmentation de ce taux : 6 points en moyenne entre 1990 et 1999.

Concernant les catégories socioprofessionnelles, les ouvriers sont les plus représentés dans le quartier. La proportion des cadres et des professions intellectuelles supérieures est largement plus élevée dans l'ensemble de l'arrondissement qu'à la Goutte d'Or même.

Enfin ce quartier accueille une forte proportion d'étrangers : un habitant sur trois. A l'instar de l'ensemble de Paris, le nombre d'étrangers a connu dans l'ensemble du 18^e une diminution entre les deux recensements. Au nord du quartier il s'agit plutôt de populations noires africaines et au sud de populations maghrébines.

Les conditions de l'habitat

La part des locataires de logement HLM dans le quartier de la Goutte d'or est faible par rapport à d'autres quartiers « politique de la ville » du 18^e comme La Porte de Montmartre où la part dépasse les 92 % ! Une partie des logements de la Goutte d'Or est ancienne (moins de 11 % de logements construits depuis 1975). Aujourd'hui c'est la rénovation-réhabilitation qui est favorisée cependant des destructions-reconstructions sont parfois nécessaires et de nombreux immeubles sont murés en attendant d'être traités.

De nombreux équipements construits traduisent une action territorialisée

Les équipements en faveur de la petite enfance et de la jeunesse.

La Goutte d'Or est le quartier de la politique de la ville à Paris le plus densément peuplé d'enfants de moins de trois ans. Il offre 310 places de crèches dans six structures mais il est dépourvu de jardin d'enfant. Au total, le rapport entre le nombre de places et le nombre d'enfants est très légèrement inférieur à la moyenne parisienne mais nettement inférieur aux quartiers de la politique de la ville. Le quartier dispose d'une école maternelle et de quatre écoles élémentaires, toutes classées en ZEP¹. De fait la majorité d'entre elles compte un nombre moyen d'enfant par classe inférieur à 25 élèves. Tout ceci indique une situation contrastée en matière d'équipement scolaire en bas âges, et ce, compte tenu des besoins considérables.

Le quartier possède un collège (classé en ZEP) mais ne possède pas de lycée, d'ailleurs le 18^e est le seul arrondissement à ne pas en compter². Il y a donc un manque évident en structure d'enseignement secondaire tel que les lycées technologiques, techniques ou professionnels particulièrement implantés dans les autres quartiers de la politique de la ville.

Les équipements en faveur des adolescents et les équipements sportifs

Les adolescents ont à leur disposition un centre social et un centre de loisir. Un des trois espaces jeunes de la capitale se situe en outre dans le quartier.

La Goutte d'Or ne dispose pas de nombreux équipements sportifs : deux salles de sports et un terrain d'éducation physique. Ce dernier se situe en dehors des aires d'influence des

¹ voir annexe 3 : cartes des équipements de la petite enfance, et des écoles primaires des quartiers « politique de la ville » en 2003, p.47

² voir annexe 3 : carte des établissements d'enseignement secondaire publics et privés dans les quartiers « politique de la ville » en 2003. p.48

piscines et des équipements sportifs de proximité alors que l'indicateur de demande potentielle est pourtant l'un des plus élevés (presque trois fois plus élevé que celui de la moyenne parisienne).

Les équipements en faveur de l'emploi

Les équipements en faveur de l'emploi recensés sont relativement éloignés du secteur¹ qui compte pourtant 2 650 chômeurs en janvier 2003. Les ANPE les plus proches se situent dans le nord du quartier voisin de La Chapelle et dans le 9^e.

Les équipements de santé

L'hôpital Lariboisière (AP-HP) jouxte le quartier de la Goutte d'Or au sud². Le pôle Santé Goutte d'Or abritant un centre départemental de la planification familiale, un centre d'adaptation psychopédagogique. Un centre de protection maternelle et infantile (PMI) se situe rue Cavé. Un autre centre PMI et un centre CAS est situé au nord.³

La « politique de la ville » dans le quartier de la Goutte d'Or s'exprime de manière concrète par la mise en place d'un centre dont la fonction dépasse le simple local interassociatif : l'espace Saint-Bruno.

En plus d'être un espace interassociatif, c'est un véritable observatoire de la vie locale. Cette observation de la vie urbaine est un phénomène récent, lié à une nouvelle manière d'envisager la politique de la ville. L'espace Saint-Bruno appartient à la ville de Paris et concentre différents mouvements associatifs se trouvant sur le quartier (16 associations aujourd'hui) reconnus et légitimés.

Il contient un centre de ressources documentaires sur la Goutte d'Or (environ 800 documents sur le quartier), a une mission de centre d'étude socio-démographique, produit et publie un tableau de bord de la vie sociale sur le quartier. C'est enfin un lieu de formation des acteurs locaux (services publics et associations), de rencontres et d'échanges.

Ce lieu de rencontre des acteurs locaux et des acteurs de la politique de la ville montre le développement d'un phénomène de partenariat entre les différents échelons d'acteurs, entre les différents domaines de compétences.

Les actions concrètes de territorialisation de l'action de la politique de la ville se traduisent par exemple au niveau de l'offre des services.

Dans le quartier, en transformation constante depuis une quinzaine d'années, les axes stratégiques de l'équipe de développement local (située à l'espace Saint-Bruno)⁴ sont le renforcement du lien social (alphabétisation⁵, accès au droit, médiation, concertation sur la prévention, mise en place de projets culturels), le développement économique (accès à l'emploi, parcours de formation, aide au montage de projets) ainsi que l'urbanisme, le logement et le cadre de vie plus généralement.

Cette action en faveur du logement et du cadre de vie se traduit par une rénovation/réhabilitation de l'habitat. Ce projet toujours en cours de réalisation est suivi avec attention et suscite de vives réactions de la part des habitants. Les nuisances occasionnées par les travaux ainsi que les relogements parfois imposés montrent une difficulté de l'action

¹ Voir annexe 3 : carte des équipements en faveur de l'emploi dans les quartiers « politique de la ville », p.48

² Voir annexe 3 : carte des équipements de santé dans les quartiers « politique de la ville », p.49

³ Voir annexe 3 : carte des services sociaux dans les quartiers « politique de la ville », p.49

⁴ Voir annexe 3 : photo de l'Espace Saint-Bruno, p.53

⁵ Voir annexe 3 : photos p.53

publique dans de tels quartiers. Cependant l'action menée en ce moment est axé vers la volonté de garder au sein du quartier la mixité, et l'identité du quartier, le marché Dejean en est un exemple.¹

Deux types d'attitudes sont à noter chez les habitants : soit une résignation ou une banalisation des problèmes qui affaiblit leur sentiment d'appartenance au quartier, soit une attitude constructive qui se traduit par une participation active à la vie du quartier et qui passe souvent par l'adhésion aux différentes associations. Ces associations sont aujourd'hui des acteurs à part entière au sein de cette nouvelle manière d'agir sur les problèmes : elles sont un moyen d'information (exemple de l'association la Goutte d'ordinateur et du magazine murale « on di koi »²), elles apportent des conseils et des exigences, elles sont un moyen de représentation des populations auprès des pouvoirs publics. Elles permettent donc une concertation et dans une certaine mesure une collaboration avec les pouvoirs publics.

2.3 Le rôle de la concertation.

Pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" distingue deux types de procédures de concertation :

- un dispositif permettant d'associer les partenaires institutionnels (Etat, Région...) à l'élaboration même des documents ;
- un dispositif de concertation avec la population et les associations locales, dispositif qui doit s'enraciner dans les mairies d'arrondissement.

Du début de l'année 2002 jusqu'à l'arrêt du projet, fin 2003, une concertation avec la population est réalisée au niveau parisien et au niveau des vingt mairies d'arrondissements, selon le dispositif suivant :

- mise à disposition des documents d'évaluation et de diagnostic ;
- recueil des avis, remarques et propositions de la population ;
- organisation du débat public avec l'ensemble de la population dans chaque arrondissement.

Les supports de communication sont multiples afin que le plus grand nombre de personnes concernées, d'associations et d'habitants participent à l'élaboration de ce grand chantier. Autour du Plan Local d'Urbanisme, du 7 février au 5 avril 2003 et dans chaque mairie d'arrondissements, des registres ont été mis à la disposition du public pour recueillir les avis.

Des réunions publiques de concertation ont eu lieu à partir de mars 2003 dans chaque arrondissement. Des plaquettes et des lettres d'information ont été publiées régulièrement et mises à la disposition du public dans les vingt mairies d'arrondissement. Enfin un espace d'informations, la Maison du PLU, au Pavillon de l'Arsenal, a été installé afin que chacun puisse venir s'informer de façon continue, notamment sur les principales étapes de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et sur la participation au débat public.

De plus, des conseils de quartiers ont été créés dont les membres sont très liés aux associations locales et à la population. Les maires d'arrondissements et leurs conseils de quartiers ont un emploi du temps en commun (réunion, rencontres avec la population, forums de discussion et visites sur les lieux en compagnie des hommes politiques locaux) et s'efforcent de travailler sur des projets communs, dont les conseils de quartiers rapportent les

¹ Voir annexe 3, Photos du marché Dejean, p.51-52

² Voir annexe 3, Photos p.53

idées et souhaits, et dont les pouvoirs publics aident à réaliser ou réalisent directement, avec des moyens.

La première phase de la concertation locale s'est déroulée dans tous les arrondissements de fin janvier à mi-mars 2002 et portait sur le diagnostic. Deux publications, Les Cahiers du PLU n°1 et n°2, restituent les débats, les concertations, les travaux des groupes thématiques. Le premier numéro est consacré à la concertation locale, le second aux travaux des huit groupes thématiques. Ils sont la traduction de la véritable implication de la mairie de Paris dans le changement de la mise en place d'un document stratégique d'aménagement comme peut l'être le PLU. La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains a offert l'occasion de revoir les méthodes et de traiter de manière intégrée non seulement la planification urbaine, mais aussi l'habitat et les déplacements.

Si la concertation apparaît au sein de l'élaboration des documents d'aménagement, elle se développe à partir d'actions territorialisées comme peuvent mener les acteurs de la politique de la ville. Comme on l'a vu précédemment le tissu urbain parisien est continu et les phénomènes d'exclusion existent sur la totalité du territoire parisien, mais aussi au sein de multiples poches de pauvreté qui concentrent les difficultés. Les actions en faveur de ces populations les plus défavorisées permettent d'augmenter le degré de proximité. La politique est aujourd'hui de cibler les actions aux besoins d'une population la plupart du temps concentrée dans certains espaces. Le quartier est l'échelle privilégiée de ces nouvelles réflexions et actions.

Les associations jouent donc un rôle de relais entre les réflexions et projets mis en place par la politique de la ville et la population. Elles sont un des acteurs déterminants de l'action territorialisée au sein d'équipes de développement local installées dans les quartiers et définissent des projets de quartiers.

Le développement social à Paris est donc en pleine mutation. Changements d'acteurs, de conception de l'action sociale, d'échelle d'analyse, et dans la méthode d'action. Paris a les forces et les faiblesses d'une métropole, et se donne les moyens de résoudre ses faiblesses. L'évolution sociale de Paris, son embourgeoisement presque insolent, a sans doute été à l'origine d'une prise de conscience par les pouvoirs publics, mais aussi et peut-être surtout par une partie de la population qui tente de défendre son territoire menacé par cette diffusion de l'embourgeoisement. Les acteurs se sont alors mis à penser autrement : il faut désormais agir localement, en plus d'un soutien de petite échelle que peuvent représenter la CAF ou le Département. La concertation a été rendue nécessaire pour agir localement, et les partenariats entre acteurs indispensables pour agir globalement sur les conditions de vie. Un Paris qui s'embourgeoise, mais un autre qui concentre les attentions publiques. Et c'est peut-être là que ce trouve la véritable inégalité sociale et spatiale de Paris : une partie où les prix immobiliers continuent de monter, où les catégories supérieures sont majoritaires, où les pauvres sont largement minoritaires, où les conditions de vie et de logement sont plus que correctes, et que les autorités délaissent ; et une autre partie, dont les associations ont réussi d'établir un dialogue avec les politiques, où la population dans une situation plus que précaire, se désintéresse des pouvoirs publics et parfois des associations, où les problèmes sociaux, sanitaires, moraux, se cumulent. C'est aussi de ce point de vue que les inégalités sociales et spatiales se sont renforcées : du point de vue de l'intérêt politique, de l'aide. Et ces inégalités n'ont jamais été aussi fortes, et ne semblent pas vouloir se réduire. L'action sociale, forcée d'être accentuée, diversifiée et localisée, a de fait rendu ces disparités encore plus évidentes. Et s'intéresser à l'évolution, aux moyens, et à l'efficacité de l'action sociale, c'est s'intéresser indirectement à l'état de la pauvreté à Paris. Car les acteurs ont ressenti le besoin d'agir, de se réunir, de se concerter, d'être plus proche de la population pauvre, dont les effectifs se maintiennent, et que l'embourgeoisement généralisé rend cruellement isolée spatialement. N'est-ce pas lutter contre l'évolution « naturelle » de la capitale ? Ou au contraire, n'est-ce pas aider une population à suivre le chemin généralisé de l'embourgeoisement ? Comment peut évoluer de nouveau cette action sociale compte tenu de ces évolutions qui semblent inéluctables ? Cette montée de l'action sociale nous laisse à penser que le Paris populaire n'est pas près de disparaître et que la dualisation restera de mise, et ce malgré l'embourgeoisement.

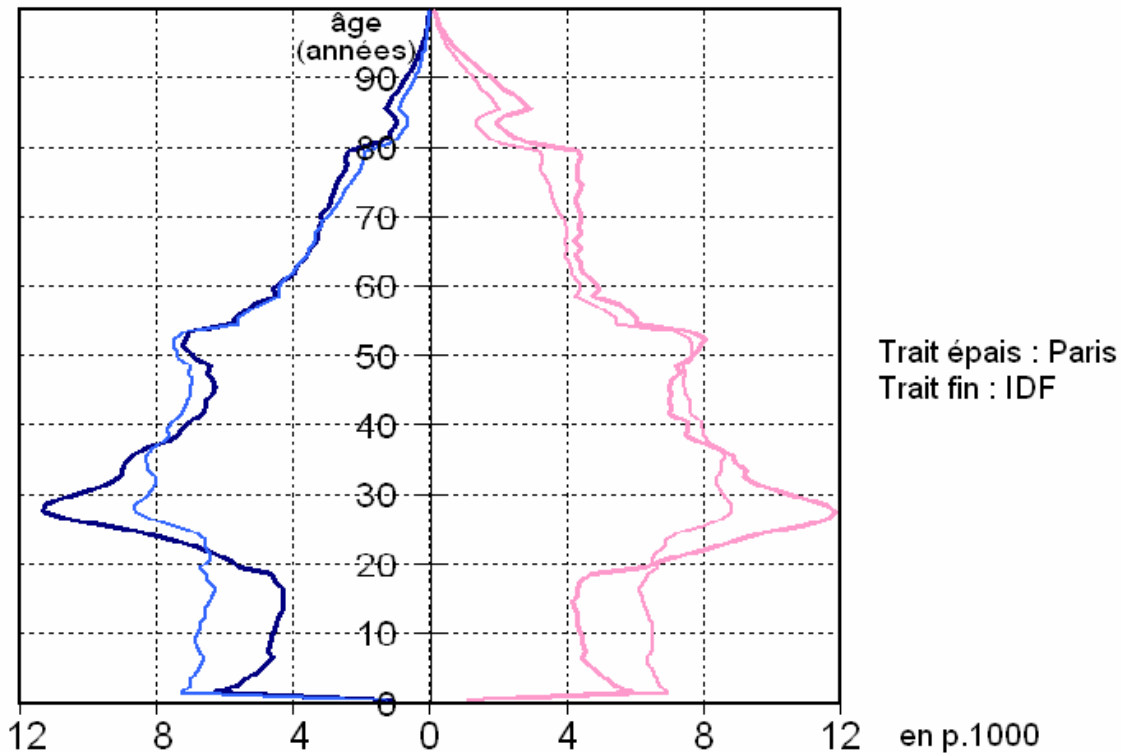
TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Un plus grand intérêt porté au thème social		26
1. La dualisation sociale des Parisiens		27
Pyramide des âges de Paris et de l'Ile-de-France en mars 1999	graphique	27
La répartition par âge de Paris en 1990 et 1999	tableau	27
L'Impôt Sur la Fortune à Paris en 1994 et 2000	tableau	28
2. Acteurs sociaux		28
La D.D.A.S.S. (et la D.R.A.S.S.)	texte	28
Le C.A.S. de la ville de Paris	texte	29
Les dépenses d'action sociale de la C.A.F. de Paris	texte + graphique	30
Entretien avec un directeur d'hôpital de l'AP-HP	texte	31
Annexe 2 : Les disparités spatiales		35
1. CSP et revenus		36
Répartition des CSP par arrondissement en 1999	graphique	36
Répartition des foyers fiscaux selon les tranches de revenus en 2000	graphique	36
Evolution socioprofessionnelle des 80 quartiers entre 1982 et 1999 (profils-types, méthode multivariée)	3 cartes + tableau	37
Evolution des effectifs de chaque CSP pour chaque arrondissement entre 1990 et 1999	graphique	38
Revenu moyen annuel par foyer fiscal et par arrondissement entre 1990 et 1998	carte	39
Evolution du revenu moyen annuel par foyer fiscal et par arrondissement entre 1990 et 1998	carte	39
2. Prix immobiliers		40
Prix moyen au m ² des appartements vendus en 1999 et 2002, avec leur évolution sur la période dans les 80 quartiers	3 cartes	40
Hiérarchie spatiale des prix des appartements en 2001, maillage fin	carte	41
Hiérarchie, niveau des prix en 4 zones (classes) et leur évolution entre 1985 et 2001	carte + graphique	41
Evolution des prix au m ² des appartements anciens vendus entre 1999 et 2002 pour chaque arrondissement	graphique	42
3. HLM, étrangers, RMI et chômage		42
Part des HLM dans le nombre de résidences principales en 1990 pour chaque arrondissement	graphique	42
Evolution de la part des ménages bénéficiant du RMI entre 1993 et 2000	graphique	43
Répartition des étrangers par arrondissement en 1999	carte	43
Répartition du chômage par arrondissement en 1999	carte	44
Annexe 3 : La politique de la ville		45
1. Les quartiers « politique de la ville »		46
Les quartiers « politique de la ville »	carte	46
L'hétérogénéité des quartiers « politique de la ville »	graphique	47
Equipements de la petite enfance dans les quartiers « politique de la ville »	carte	47
Etablissements primaires publics et privés dans les quartiers « politique de la ville »	carte	47
Etablissements secondaires publics et privés dans les quartiers « politique de la ville »	carte	48
Equipements en faveur de l'emploi dans les quartiers « politique de la ville »	carte	48
Services sociaux dans les quartiers « politique de la ville »	carte	49
Equipements de santé dans les quartiers « politique de la ville »	carte	49
2. La Goutte d'Or		50
Histoire et particularités de la Goutte d'Or	texte	50
Le marché Dejean	3 photographies	51
La Goutte d'Ordinateur	photographie	52
L'Espace Saint-Bruno	photographie	53
Le journal du quartier « on di koi »	photographie	53
le problème de l'analphabétisme	photographie	53

ANNEXE 1 :
UN PLUS GRAND INTERET PORTE AU THEME SOCIAL

1. La dualisation sociale des Parisiens

Pyramides des âges de Paris et de l'Île-de-France en mars 1999



Source : INSEE, RGP 1999

REPARTITION PAR AGE (en % de la population totale)

	PARIS	IDF	France
1990			
0-19 ans	18,3	26,1	26,5
20-39 ans	36	33,4	30,3
40-59 ans	26,1	24,7	23,3
60-74 ans	11,7	10,1	12,8
75 ans ou +	7,9	5,7	7,1
	100,0	100,0	100,0
1999			
0-19 ans	18,7	25,2	24,6
20-39 ans	35,9	31,5	28,1
40-59 ans	24,7	26,6	26
60-74 ans	12,3	10,8	13,6
75 ans ou +	8,5	5,8	7,7
	100,0	100,0	100,0

EVOLUTION ENTRE 1990 ET 1999 (variation en points)

0-19 ans	+0,4	-0,9	-1,9
20-39 ans	-0,1	-1,9	-2,2
40-59 ans	-1,4	+1,9	+2,7
60-74 ans	+0,6	+0,7	+0,8
75 ans ou +	+0,6	+0,1	+0,6

Source : INSEE, RGP 1990 et 1999

L'Impôt Sur la Fortune en 1994 et 2000

	ISF moyen en 1994	ISF moyen en 2000	Evolution 1994-2000	Part des déclarants de l'ISF en 2000	Part de la masse totale de l'ISF en 2000
Paris	10 855 € 71 208 F	15 621 € 102 477 F	+ 43,9 %	20,1 %	31,9 %
Ile-de-France	8 872 € 58 198 F	12 115 € 79 475 F	+ 36,6 %	44,2 %	55,4 %
France	7 389 € 48 469 F	9 837 € 64 533 F	+ 33,4 %	100,0 %	100,0 %

Source : Direction Générale des Impôts

2. Acteurs sociaux

La Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (D.A.S.S.)

A partir de 1964 des décrets ont permis de regrouper quatre directions ou services relevant de trois ministères sous la forme de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale. Il s'agit de la direction départementale de la santé, de la direction départementale de la population, de la division de l'aide sociale, et du service de la santé scolaire. Il y a eu une fusion des personnels administratifs et techniques dans de nouveaux corps (notamment les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale, ainsi que les médecins de santé publique).

C'est dans ce cadre que se sont développées pendant environ 20 ans les actions sanitaires et sociales avec un renforcement du personnel tant de l'État que du Département. Ce regroupement a favorisé la cohésion des actions conduites sur le terrain.

L'unification de la sécurité sociale et de l'action sociale :

Un décret de 1977 fait fusionner les services extérieurs de la sécurité sociale et de l'action sanitaire et sociale sous la forme de nouvelles directions départementales et régionales des « affaires sanitaires et sociales », afin de gérer au mieux la mise en oeuvre d'une politique globale et cohérente de la santé et de maîtriser la croissance des dépenses sanitaires et sociales.

Partition des D.D.A.S.S. entre l'État et le Département (1982/1985) :

La loi de décentralisation a partagé les D.D.A.S.S. en deux structures bien distinctes dépendantes :

- l'une de l'État, placée sous l'autorité du Préfet exerçant les compétences dévolues à l'État,
- l'autre du Département, placée sous l'autorité du Président du Conseil Général, exerçant les compétences qui relèvent désormais du département (protection maternelle et infantile, enfance, hébergement des handicapés adultes, personnes âgées, aide sociale départementale, prophylaxie des maladies contagieuses, service social de polyvalence). Une convention entre le Préfet et le Président du Conseil Général (approuvée par les ministres de l'intérieur et des affaires sociales) a validé le partage des personnels, des matériels et des locaux.

Deux organismes, deux actions distinctes :

La **D.R.A.S.S.** a pour mission l'observation et l'analyse des besoins, la planification et la programmation, l'allocation des ressources affectées aux dépenses sanitaires, médico-sociales et sociales, le contrôle de l'application de la législation et de la gestion des organismes de sécurité sociale, la coordination des actions entre les échelons départementaux et régionaux.

La **D.D.A.S.S.** a pour mission quant à elle, l'observation, la mise en œuvre des politiques d'intégration, d'insertion, de solidarité et de développement social, actions de promotion et de prévention en matière de santé publique, protection sanitaire de l'environnement, contrôle des règles d'hygiène, tutelle et contrôle des établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux.

La redéfinition des missions des D.R.A.S.S et des D.D.A.S.S :

En 1996 une importante réforme de la sécurité sociale est menée. Il s'agissait pour le Ministère de la Solidarité et de l'Emploi d'assurer la pérennité du système de protection sociale français par une meilleure maîtrise des dépenses de santé associée à une offre de soins de meilleure qualité.

En 1997, l'instauration effective d'agences régionales de l'hospitalisation entraîne, de nouveau, des modifications en ce qui concerne les attributions des D.R.A.S.S. et des D.D.A.S.S., notamment dans le domaine de la planification hospitalière et de l'allocation budgétaire aux établissements de santé.

Plus récemment, la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions de 1998 modifie également la place et les attributions des services déconcentrés du Ministère du Travail et des Affaires Sociales, en matière d'insertion et de lutte contre l'exclusion. Dans ce domaine, les D.D.A.S.S. sont chargées de l'animation et de la coordination de la lutte contre les exclusions. La D.R.A.S.S., quant à elle, est chargée du suivi des professions du secteur social et de la politique en faveur des personnes âgées.

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CAS)

Chaque arrondissement est doté d'une section du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris. Le public y est accueilli et pris en charge. Les personnes sans domicile fixe sont reçues dans les permanences sociales d'accueil (au nombre de quatre) et hébergées dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (sept centres). A ces structures, il faut ajouter les divers établissements pour personnes âgées, les foyers pour travailleurs migrants, les hôtels sociaux ...

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris est une administration communale, c'est-à-dire un établissement public administratif placé sous l'autorité du Maire de Paris. Au total, il est présent sur plus de 220 sites répartis dans Paris et sa banlieue. Le budget de fonctionnement s'élève à 430 millions d'euros et est alimenté pour moitié par une subvention de la Ville de Paris. On peut noter que la Mairie de Paris consacre plus du quart de son budget aux dépenses sociales, soit environ 1 milliard d'euros ce qui montre les énormes capacités de la Ville de Paris en matière d'action sociale. Plus de 5700 personnes assurent le fonctionnement quotidien des établissements appartenant au centre d'action sociale sans compter les personnels non titulaires qui oeuvrent à temps non complet comme les médecins. Les personnels titulaires relèvent de la Fonction Publique Territoriale, avec quelques adaptations propres aux administrations parisiennes.

Le CAS travaille en étroite collaboration avec la DASES, avec qui elle assume les missions départementales de la commune de Paris dans le domaine social. Ceci n'empêche pas un partage des rôles convenu entre les deux organismes.

Il faut enfin noter la polyvalence acquise par le CAS de la ville de Paris, en quelques années, il s'est vu confier par le Département de Paris la responsabilité de plusieurs secteurs de l'action sociale dans 6 arrondissements (en particulier les arrondissements ou les besoins

sont les moins importants : le 7^e, 8^e, 10^e, 11^e, 16^e). Dans ces arrondissements, c'est un Conseiller Socio Educatif du centre qui anime le service social polyvalent de secteur. Dans d'autres arrondissements, où les besoins sont particulièrement élevés (18^e, 19^e, 20^e), le centre participe à l'action sociale conjointement avec la D.A.S.S.

Les dépenses d'action sociale de la C.A.F. de Paris

Les bénéficiaires potentiels de l'action sociale des CAF sont de plusieurs natures. Les familles susceptibles de bénéficier de l'action sociale des Caisses d'Allocations Familiales sont les allocataires et leur famille qui perçoivent une ou plusieurs des prestations familiales, ainsi que les familles bénéficiaires de la seule Aide Personnalisée au Logement (APL) ayant un enfant à charge et enfin les familles bénéficiaires du seul RMI ayant un enfant à charge.

Pour les CAF de la région Ile-de-France, ces dépenses d'action sociale se chiffrent à 3,6 milliards de francs, dont 825 millions pour Paris (presque un quart).

Les dépenses d'action sociale des CAF par nature et par destinataire :

Par nature : les dépenses des CAF sont réparties selon les trois secteurs, les investissements (qui représentait 3% en 2000), le fonctionnement (qui représentait 86% en 2000) et les aides financières aux familles (qui représentaient 11% en 2000).

Par destinataire : les dépenses d'action sociale des CAF peuvent être réparties selon trois destinataires : les familles par des aides directes, les partenaires que sont les collectivités locales et les associations qui bénéficient d'apport financier de la CAF et enfin les services de la CAF par des subventions aux équipements et à des services gérés par les CAF.

Les fonctions de l'action sociale familiale des CAF :

Les dépenses d'action sociale des CAF sont déclinées autour de huit grandes fonctions structurant l'action sociale et ceci conformément à la nomenclature fonctionnelle des dépenses d'action sociale adoptée par la Caisse Nationale d'Allocation Familiale (CNAF). Cette approche favorise la lisibilité des politiques d'action sociale des CAF.

Il s'agit de :

L'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans (crèches collectives, crèches familiales, haltes garderies...), est la dépense la plus élevée pour la CAF de Paris (voir graphique ci-dessous) et en forte augmentation depuis 1997 avec en 2000 près de 600 millions de francs.

Les temps libres des enfants et des familles (centres de loisirs sans hébergement – CLSH –, centres familiaux de vacances...)

L'accompagnement social des familles et de leurs enfants

Le logement et l'habitat des familles (réhabilitation et amélioration de l'habitat, aide à l'équipement et à l'installation, aide aux familles endettées)

L'animation de la vie sociale (centres sociaux, foyers de jeunes travailleurs, associations familiales...)

Des prestations supplémentaires aux familles (rassemble les prestations supplémentaires destinées aux étudiants et apprentis, et les aides financières pour la rentrées)

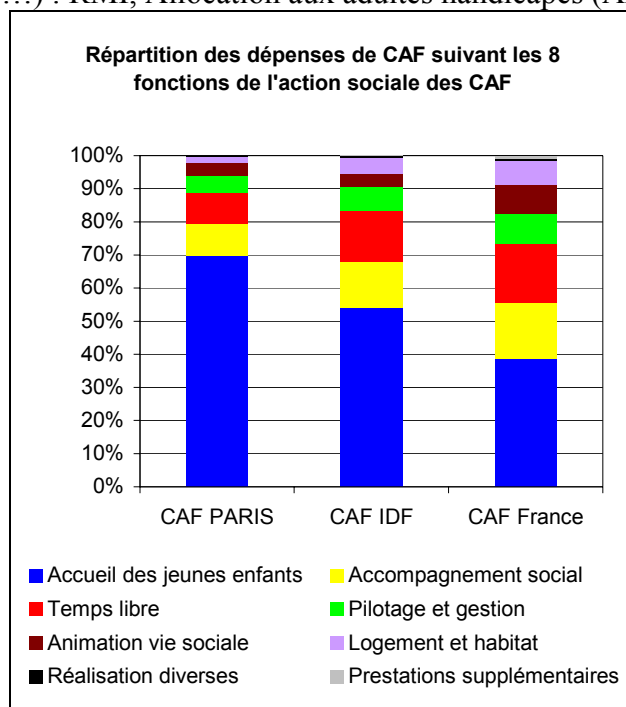
Le pilotage et la gestion de l'action sociale (la documentation et la communication, les études et recherches, la formation).

Les différentes allocations de la CAF et les principaux arrondissements où la part de leurs bénéficiaires est la plus importante :

Prestations d'entretien liées aux enfants (16^e, 8^e, 7^e, 19^e surtout) : Allocations familiales (AF), Complément familial (CF), Allocation de rentrée scolaire (ARS), Allocation pour jeune enfant (APJE), Allocation parentale d'éducation (APE), Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED), Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée (AFEAMA), Allocation de soutien familial (ASF), Allocation de parent isolé (API).

Les aides au logement (19^e, 20^e, 13^e, 14^e surtout) : ALF, Aide personnalisée au logement (APL), Allocation de logement social (ALS).

La précarité (18^e, 19^e...) : RMI, Allocation aux adultes handicapés (AAH), API.



Entretien avec Marc Dupont, directeur général d'hôpital de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

De qui dépend l'AP-HP ? qui dirige ?

L'AP-HP est définie comme un établissement public de santé relevant de la ville de Paris. Le directeur général est nommé par décret au Conseil des ministres sur proposition du ministre de la santé et de la sécurité sociale. L'AP-HP reste donc sous tutelle de l'Etat (conseil de tutelle interministériel, entre le ministre des finances, de l'intérieur, de la santé/sécu soc). Le Président du Conseil d'Administration est le maire de Paris.

Quels sont les moyens matériels de l'AP-HP ?

L'AP-HP regroupe des hôpitaux publiques qui ne se trouvent pas exclusivement à Paris intra-muros, mais surtout en banlieue et quelques-uns en province. En tout 49 hôpitaux (dont 17 à Paris). Les structures de l'AP-HP sont en concurrence avec les structures privée ou semi-privées. Parmi ces hôpitaux, certains sont de soins aigus (courts séjours, d'autres de second secours (soins de suite ou de longue durée), certains font de l'enseignement et de la recherche. On trouve aussi des services, au nombre de 750, dont la majorité correspond à des services cliniques. L'emprise foncière et immobilière de l'AP-HP est considérable. L'AP-HP c'est aussi un des plus gros acheteurs dans la région, tant pour le matériel médical et technique que pour les travaux, l'alimentation et autres véhicules. Mais les services de l'AP-HP ne se

limitent pas qu'à ces hôpitaux. Les soins à domiciles, récemment mis en place et en pleine expansion, permettent de répondre aux attentes des personnes âgées de Paris ou des handicapés. Le SAMU-social qui va à la rencontre des personnes en détresse physique et/ou morale montre que l'AP-HP est plus qu'un ensemble d'établissements hospitaliers. L'AP-HP a des moyens matériels qui dépassent ces établissements, et elle a tendance à s'ouvrir sur la ville en allant chercher directement les patients, ou en faisant leur suivi.

Les moyens humains ?

Les moyens humains reflètent bien l'ampleur de la fonction de l'AP-HP. C'est le premier employeur de Paris et d'Ile-de-France après l'Etat. 18 000 médecins, 600 assistantes sociales, 400 personnes travaillent pour le SAMU social, pour ne citer qu'une faible partie des personnels de l'Assistance Publique.

Les moyens financiers ?

Les moyens financiers sont aussi de taille. 86 % du budget d'exploitation de l'AP-HP provient de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (= dotation globale, en 2000, 3,8 milliards d'euros... sur recettes totales de 4,7 milliards). Les autorités de tutelle allouent un budget d'investissement important à l'AP-HP (350 millions d'euros par an), on trouve aussi un ensemble de subventions et de legs (18 millions d'euros par an), puis la ville de Paris (15 millions d'euros). Les questions budgétaires et financières sont complexes. On trouve deux types de budgets : d'exploitation, et d'investissement...). La question du budget global n'est pas sans poser problème dans la mesure où il est trop global. Les réformes budgétaires se succèdent souvent à l'AP-HP parce que les problèmes financiers sont nombreux malgré la surcapacité des structures hospitalières. Chaque hôpital dispose d'une section de budget individualisée et l'évolution va dans le sens d'une plus grande autonomie de chaque hôpital.

Quelles sont les grandes dates qui ont marqué l'évolution de l'action de l'AP-HP ?

Cinq dates sont fondamentales pour comprendre l'évolution du rôle de l'AP-HP. Il s'agit de lois qui ont modifié, voire bouleversé, la conception de l'Assistance Publique, pas seulement à Paris, mais en France.

1796. Les hôpitaux ne sont plus gérés par les collectivités religieuses mais par l'autorité commune, par les communes nouvellement créées.

1851. Loi dite « d'Assistance Publique ». L'hôpital doit désormais accueillir toutes les personnes indépendamment de leur domicile ou de leur nationalité. On n'a plus besoin d'habiter dans la commune ou le département de l'hôpital en question pour y chercher des soins.

1941. Les hôpitaux de l'AP-HP doivent accueillir toutes les classes sociales, et non plus seulement les classes pauvres. Avant, les classes aisées étaient interdites dans les structures de l'AP-HP. La contrepartie de cette loi, est que l'hôpital n'est plus gratuit. Il devient un service payant, dont la collectivité et les patients eux-mêmes (opérations lourdes, location de la chambre...) assurent le coût.

Années 60. Vagues réformes. On s'achemine vers une séparation de l'activité hospitalière / médicale, confiée à l'AP-HP et du domaine social, progressivement géré par le département de Paris (aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, maladies vénériennes, etc.) et la ville de Paris. Les hôpitaux deviennent exclusivement des structures de soin.

1975. Fermeture des hospices qui accueillait les personnes à problèmes sociaux en plus de problèmes de santé. Ils sont désormais gérés par le département.

En quoi consiste l'action sociale de l'AP-HP et pourquoi avez-vous été amenés à reprendre ce type d'action ?

Depuis les années 80, et plus encore dans la décennie suivante, on assiste à un retour de l'action sociale de l'AP-HP. En fait, plus on retirait à l'AP-HP son rôle social, plus elle tentait de le récupérer, non pas tant par esprit de solidarité, même si l'Assistance Publique en France semble bien généreuse, mais par esprit de responsabilité. Une loi impose à l'AP-HP de d'assister (avant tout médicalement) toute personne se présentant dans ses services, quelque soit sa condition. Si elle ne peut payer, c'est au frais de l'AP-HP. Et ceci est déjà de l'aide sociale : l'accès aux soins pour tous. Mais outre cette loi, d'autres facteurs ont incité l'AP-HP à reprendre ce rôle, qui lui était pourtant traditionnellement, historiquement dévolu. La montée de la précarité dans les années 80-90 (montée du chômage, des emplois précaires), et de ce que l'on appelle la « grande pauvreté » n'ont pu laissé l'AP-HP indifférente, compte tenu de ses responsabilités. Cette grande pauvreté cumule souvent les problèmes de santé à la misère morale, du fait de la précarité de l'emploi, de l'isolement de certaines personnes. La baisse des durées de séjour n'a pas aidé à lier les patients et le personnel qui bien souvent n'ont pas les compétences d'aider moralement ou socialement. La spécialisation des hôpitaux n'a pas aidé non plus à prendre en compte cette nouvelle pauvreté. Les inégalités sociales s'accroissant, une partie de la population s'est trouvée marginalisée et à l'écart des aides des pouvoirs publics qu'elle tend à fuir. Car un autre facteur est aussi celui d'un changement de perception de l'action publique en matière sociale. En retirant ce rôle et en faisant de l'AP-HP un espace de soins médicalisés et techniques, sans soutien moral, sans personnes prenant le temps de comprendre et d'aider les plus démunis, l'AP-HP a rebuté les plus pauvres. Ces derniers sont venus à penser que l'AP-HP ne pouvait leur apporter aucun secours moral et social. Et ce manque d'intérêt c'est fait ressentir à l'égard de tous les services publics, qu'ils soient de l'Etat ou de la ville de Paris. L'AP-HP a dû aller chercher elle-même ces personnes démunies et se donner les moyens de retrouver leur confiance. C'est dans cet objectif qu'a été créé il y a 10 ans le SAMU-social, en coopération avec la ville de Paris. Car ce renouveau social de l'AP-HP (et de la ville de Paris) s'inscrit dans une démarche de reconquête des populations pauvres en terme d'intérêt et de crédibilité. Par exemple, le fossé de la langue peut être surmonter pour aider des populations étrangères quasiment pas francophones en faisant appel à des associations d'interprétariat. L'AP-HP travaille en collaboration avec l'association « interservice migrants » pour faciliter le dialogue, ou l'écoute tout simplement. Des cellules de précarité ont été spécialement mises en place pour accueillir les plus miséreux n'ayant pas les moyens d'assumer les frais hospitaliers. Des centres d'hébergement d'urgence ont aussi été mis en place pour loger les SDF et les personnes qui en ont besoin. Des expériences sont tentées : un bus allant à la rencontre de personnes en difficulté avec des personnels médicaux et non médicaux, parcourant des cités de banlieues pour réengager un dialogue qui a perdu de sa spontanéité.

Ce renouveau social se marque donc dans le fond et dans la forme de l'action de l'AP-HP. Les services sociaux ont été créés dans les hôpitaux pour répondre à une demande très importante. Et le rapport avec le malade, qu'il ait des problèmes sociaux ou non en plus de problèmes de santé, fait partie de l'action sociale. Des comité/commissions sur l'action sociale sont apparus dans certains hôpitaux pour répondre à ces nouvelles exigences. Dans tous les hôpitaux de soins aigus ont été créés des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) pour aider le suivi des patients après des opérations lourdes et rapides. Les services sociaux des hôpitaux prennent en charge des personnes handicapées, des enfants en danger. D'autres idées sont à l'étude pour aider des populations particulières : projets de maisons des adolescents, de services de gérontologie, d'addictologie (drogues)... Un personnel socio-éducatif répond aux nouvelles exigences.

Les partenariats avec des associations, ou simplement avec la ville de Paris, ont été renforcé pour renforcer l'efficacité de l'action sociale. Le thème de précarité fait l'objet d'une étroite collaboration entre la Mairie de Paris et l'AP-HP.

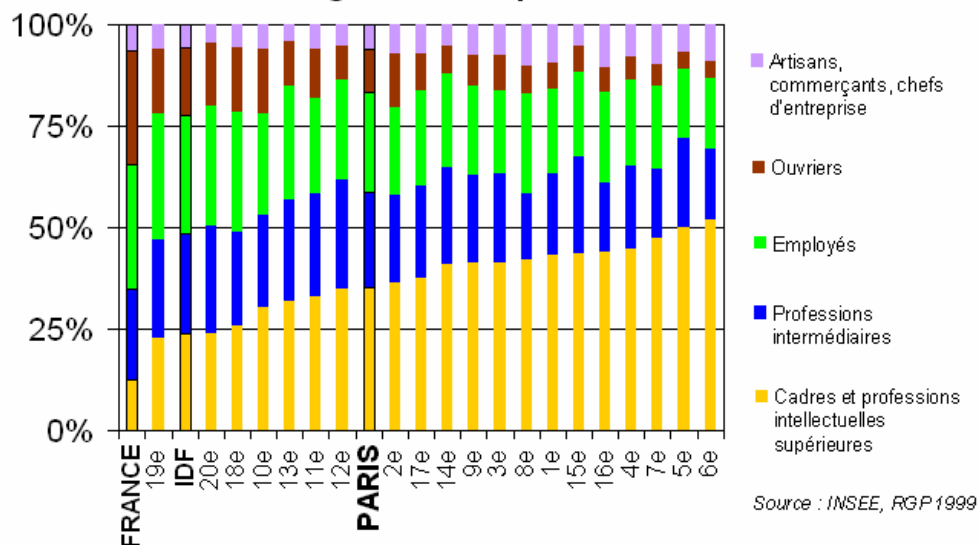
N'y a-t-il pas des manques dans cette action sociale ?

Le manque d'efficacité de certains services sociaux de l'AP-HP est encore important. Manque de personnels non médicaux, en particulier d'assistantes sociales, et peut-être encore plus de moyens financiers. Car la principale action de l'AP-HP reste l'action médicale, technique, plus que sociale. Aménager des structures sociales dans chacune des structures médicales existantes demande de l'argent, du temps et de l'espace ! Car le plus complexe à mettre en œuvre est l'association du médical et du social, d'articuler les deux qui demandent des investissements financiers différents et deux types de personnels distincts. Et si des progrès ont été fait depuis 10 ans, de très grands progrès, il reste encore beaucoup d'efforts, notamment pour aller à la rencontre de personnes dans le besoin qui n'ont pas la spontanéité de se rendre dans les services de l'AP-HP, et pour améliorer la qualité des services récemment mis en place.

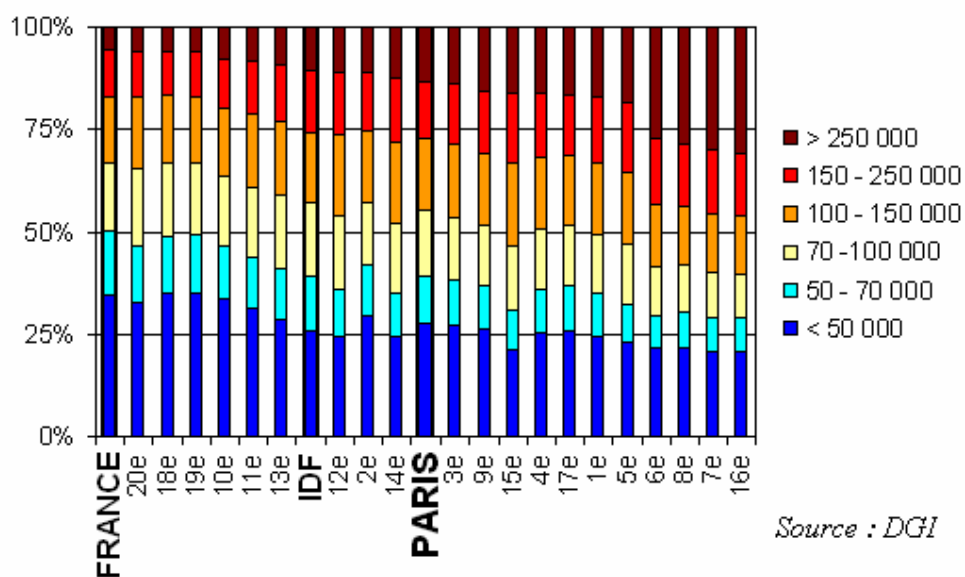
ANNEXE 2 :
LES DISPARITES SPATIALES

1. CSP et revenus

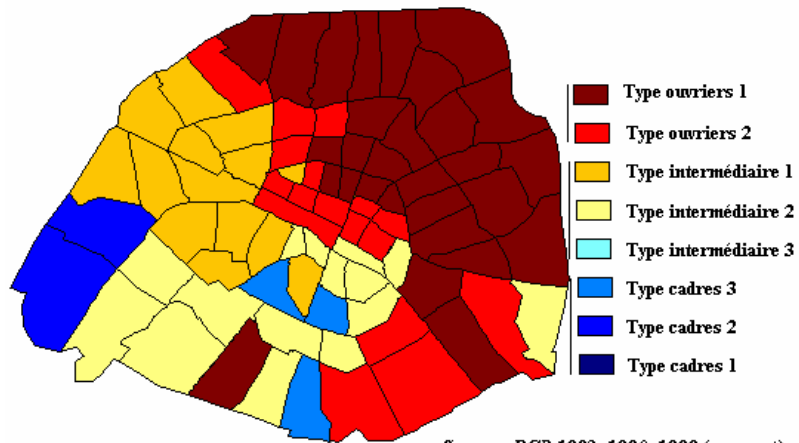
Répartition de la population active résidente selon les catégories socioprofessionnelles, en 1999



Répartition des foyers fiscaux selon les tranches de revenus (FF), en 2000

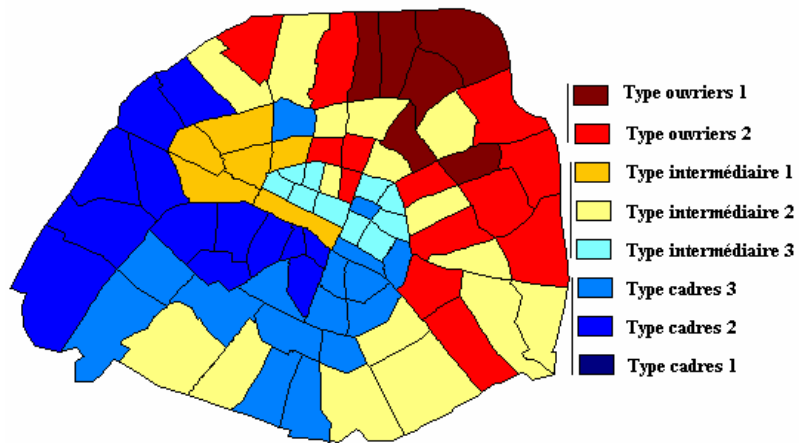


**Types de quartiers par groupes socioprofessionnels
en 1982**



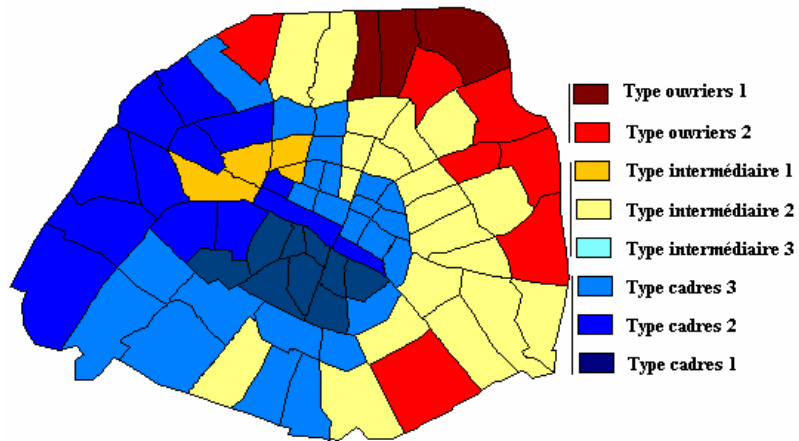
*Source : RGP 1982, 1990, 1999 (au quart)
Thèse de Mme Berger (CNRS/Ladyss)*

**Types de quartiers par groupes socioprofessionnels
en 1990**



*Source : RGP 1982, 1990, 1999 (au quart)
Thèse de Mme Berger (CNRS/Ladyss)*

**Types de quartiers par groupes socioprofessionnels
en 1999**



*Source : RGP 1982, 1990, 1999 (au quart)
Thèse de Mme Berger (CNRS/Ladyss)*

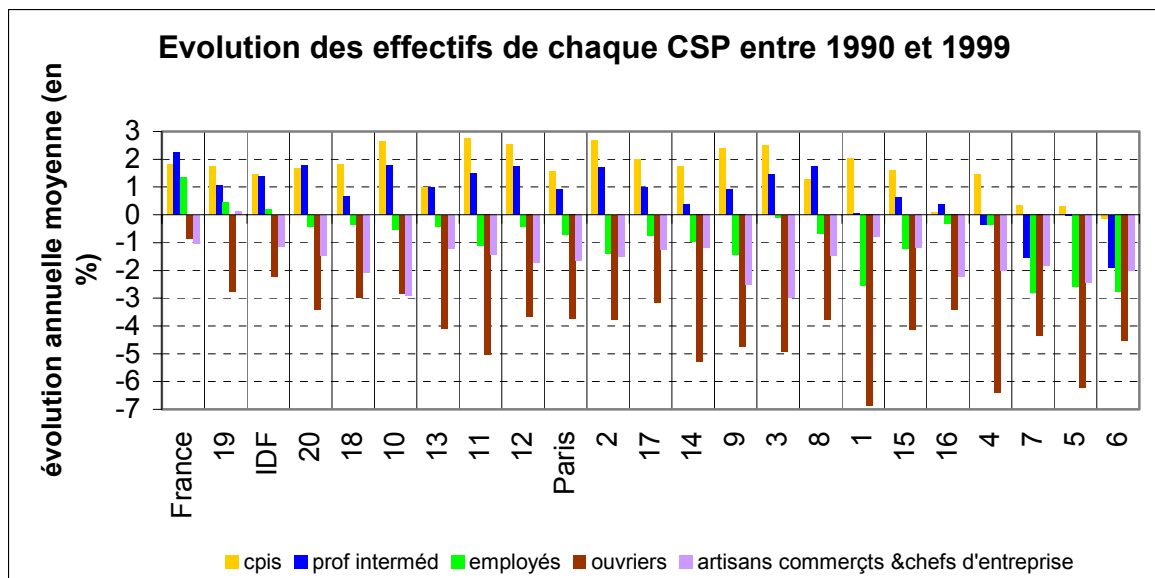
Légende : types de quartiers de Paris de 1982 à 1999

Grpes socioprofessionnels	Cadres1	Cadres2	Cadres3	Interm1	Interm2	Interm3	Ouvr1	Ouvr2	Ensemble de Paris
Patrons industrie et commerce (PIC)	5,9	7,7	4,8	7,6	4,4	6,6	5,0	4,7	5,2
Cadres, prof. Intellectuelles sup.	32,3	28,6	30,9	24,3	23,2	25,5	12,2	17,8	22,3
Professions intermédiaires	10,0	10,0	14,0	9,7	16,0	12,7	13,8	15,7	14,0
Employés, personnels de service	8,6	10,9	11,3	15,1	14,9	12,8	18,9	17,4	15,0
Ouvriers qualifiés	2,2	3,5	3,8	5,0	6,4	5,4	11,7	8,8	7,0
Ouvriers non qualifiés	0,9	1,7	1,6	2,9	2,9	3,0	7,0	4,4	3,5
Anciens patrons ind. et comm.	2,4	3,3	2,0	2,2	1,8	2,2	1,9	1,8	2,1
Anciens cadres et prof. interm	13,2	13,3	10,2	6,4	7,9	6,4	4,7	6,1	8,1
Anciens employés et ouvriers	6,4	7,8	10,2	8,1	13,3	13,3	15,5	14,6	12,4
Inactifs de moins de 60 ans	14,9	7,9	8,6	9,1	7,0	9,8	6,5	6,4	7,5
Inactifs de plus de 60 ans	3,3	5,1	2,6	5,2	2,3	2,1	2,6	2,3	2,9
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100

En gras figurent les surreprésentations ou sous-représentations caractéristiques pour chaque profil-type résumé ci-dessous :

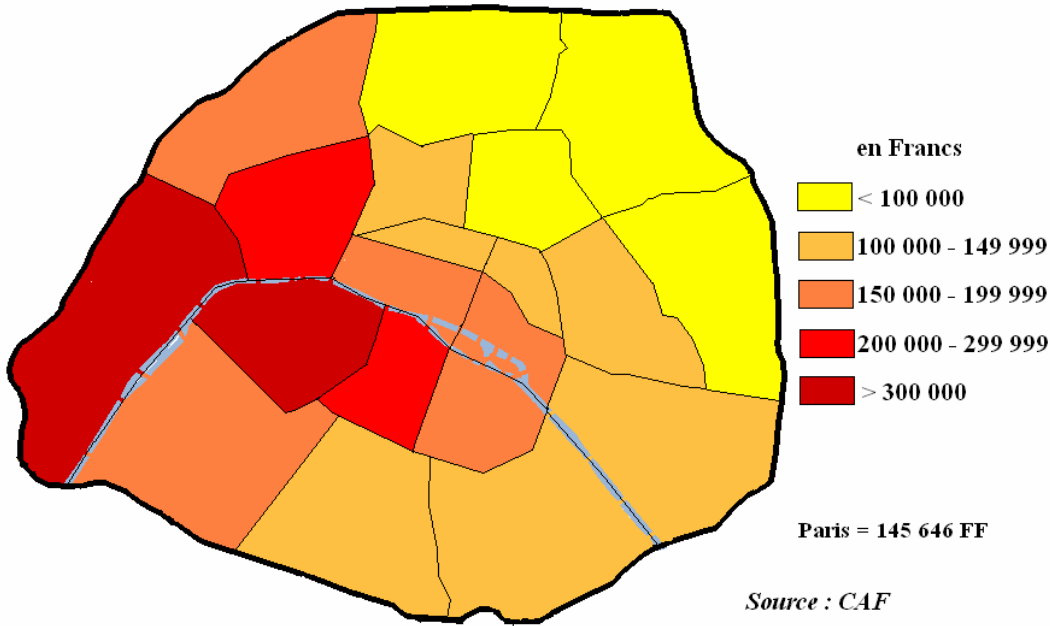
- Type O1 : ouvriers et employés actifs et retraités ++
- Type O2 : employés et ouvriers actifs et retraités +, prof interméd +
- Type I1 : employés +, patrons ind et comm. +, inactifs +
- Type I2 : prof interméd +, anciens employés et ouvriers +
- Type I3 : cadres +, anciens employés et ouvriers +, patrons ind et comm et inactifs jeunes +
- Type C3 : cadres actifs et retraités ++, prof interméd +
- Type C2 : cadres actifs et retraités ++, patrons ind et comm +
- Type C1 : cadres actifs et retraités +++, inactifs jeunes +

Source : Thèse de Mme Berger (CNRS/Ladys)

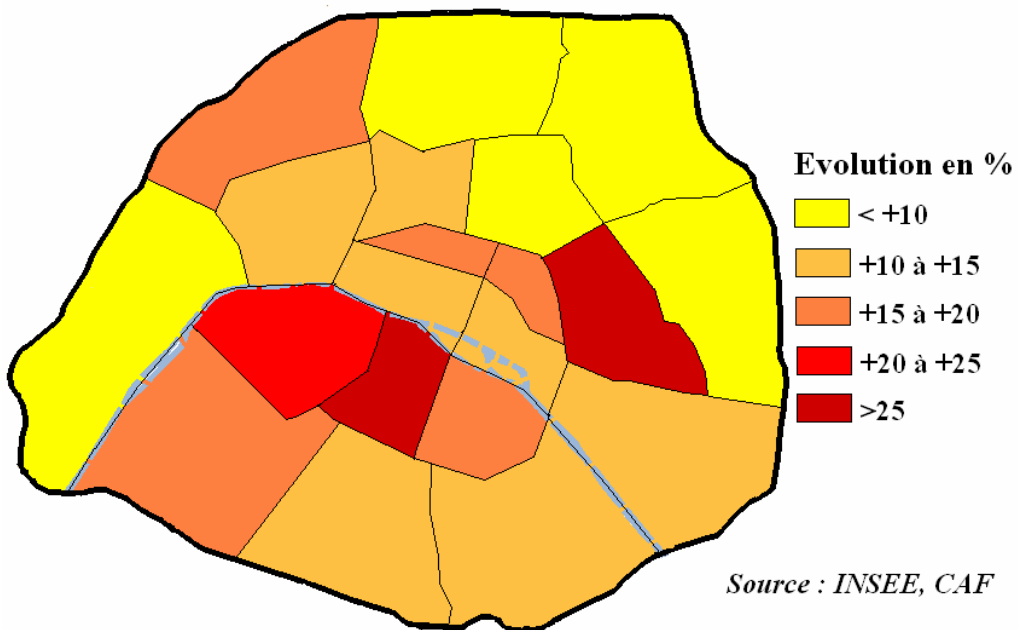


Source : RGP 1982 et 1999, INSEE

**Revenu moyen annuel par foyer fiscal
en 1998**

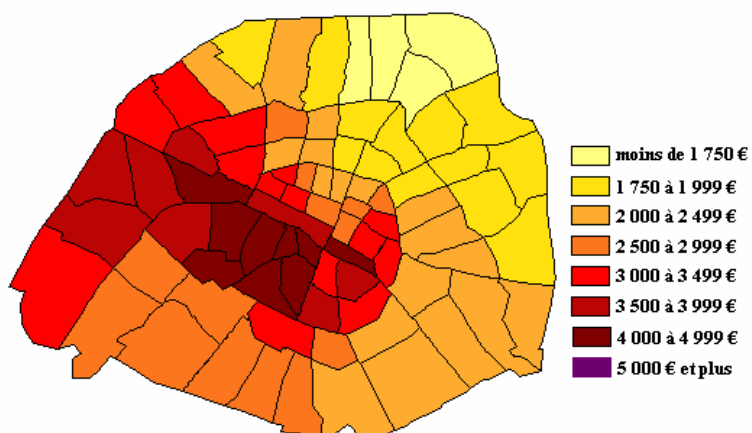


**Evolution du revenu moyen annuel par foyer fiscal
entre 1990 et 1998**



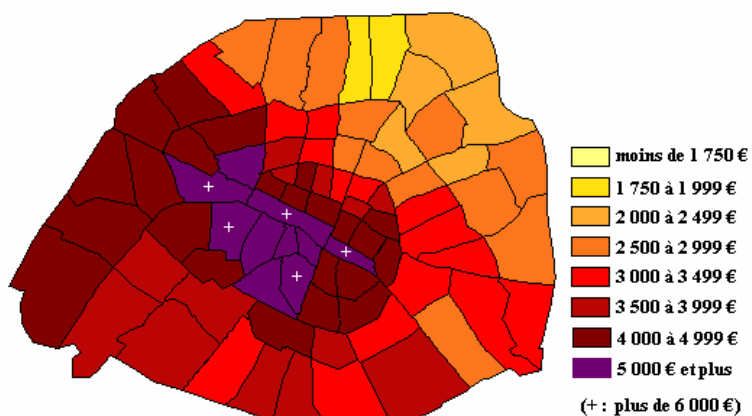
2. prix immobiliers

**Prix moyens au m² des appartements vendus en 1999
dans chacun des 80 quartiers parisiens**



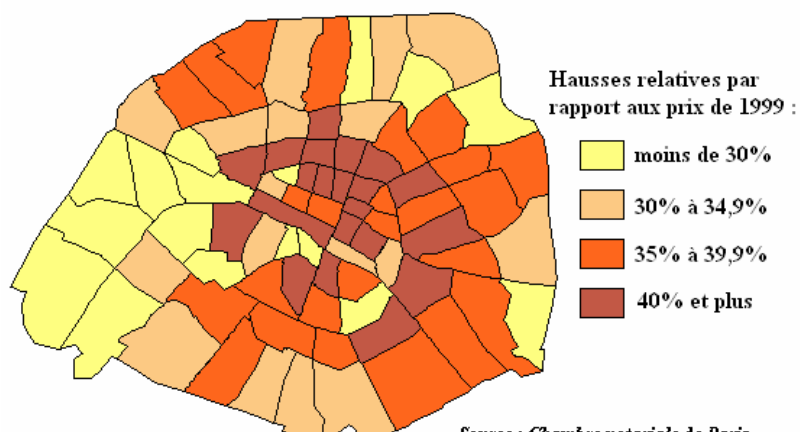
Source : Chambre notariale de Paris
<http://www.paris.notaires.fr/fr/index.html>

**Prix moyens au m² des appartements vendus en 2002
dans chacun des 80 quartiers parisiens**



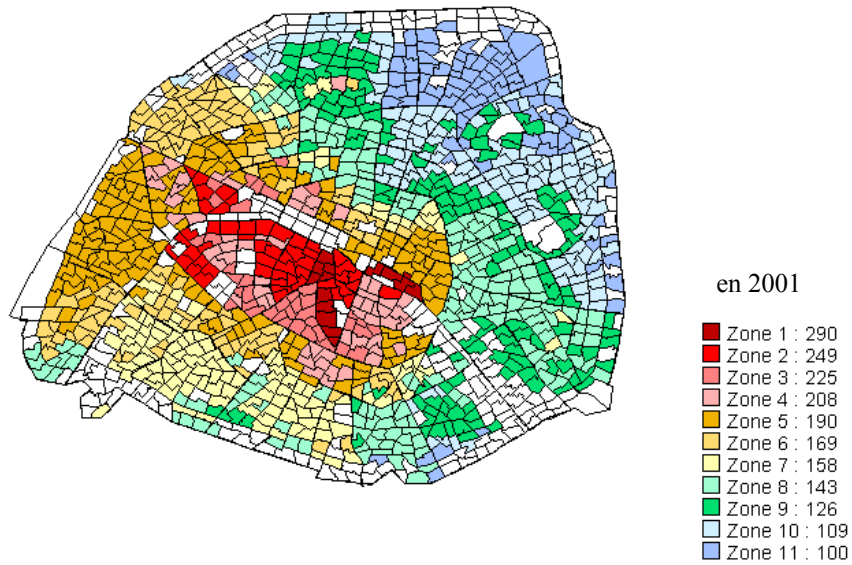
Source : Chambre notariale de Paris
<http://www.paris.notaires.fr/fr/index.html>

**Evolution des prix au m² des appartements vendus entre
1999 et 2002 dans chacun des 80 quartiers parisiens**

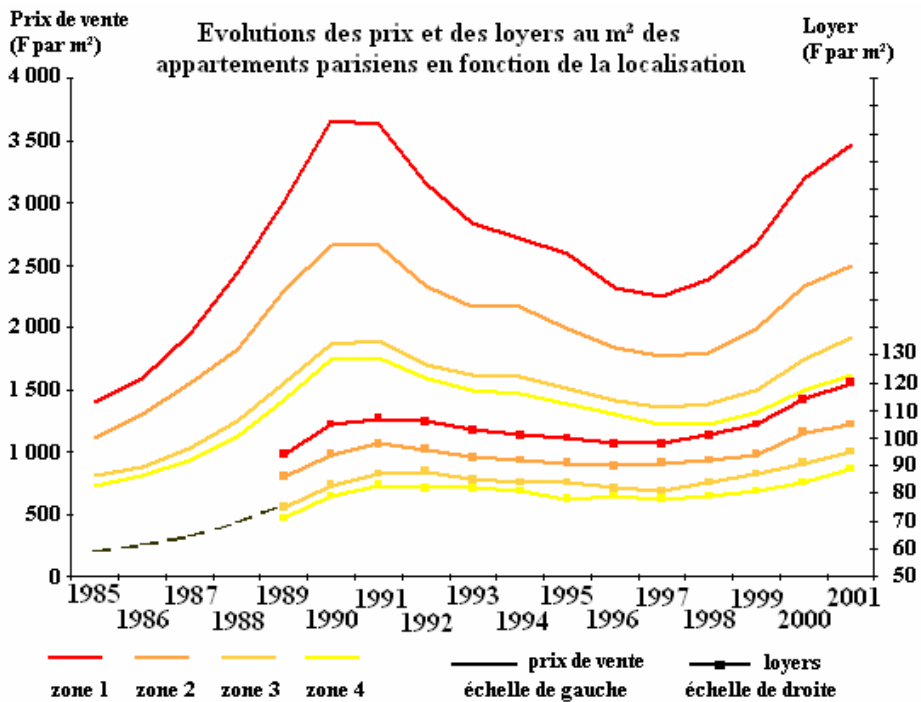
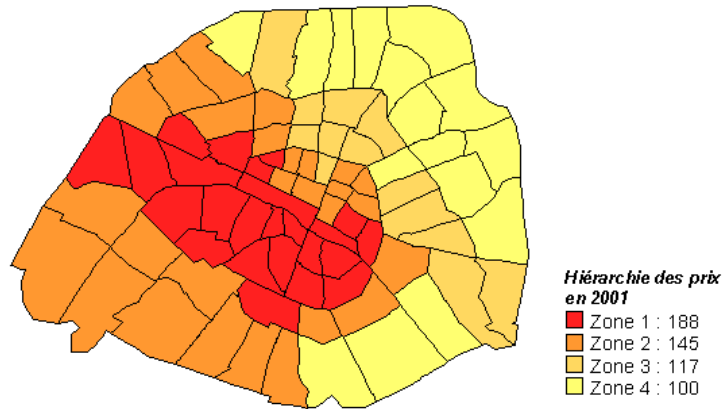


Source : Chambre notariale de Paris
<http://www.paris.notaires.fr/fr/index.html>

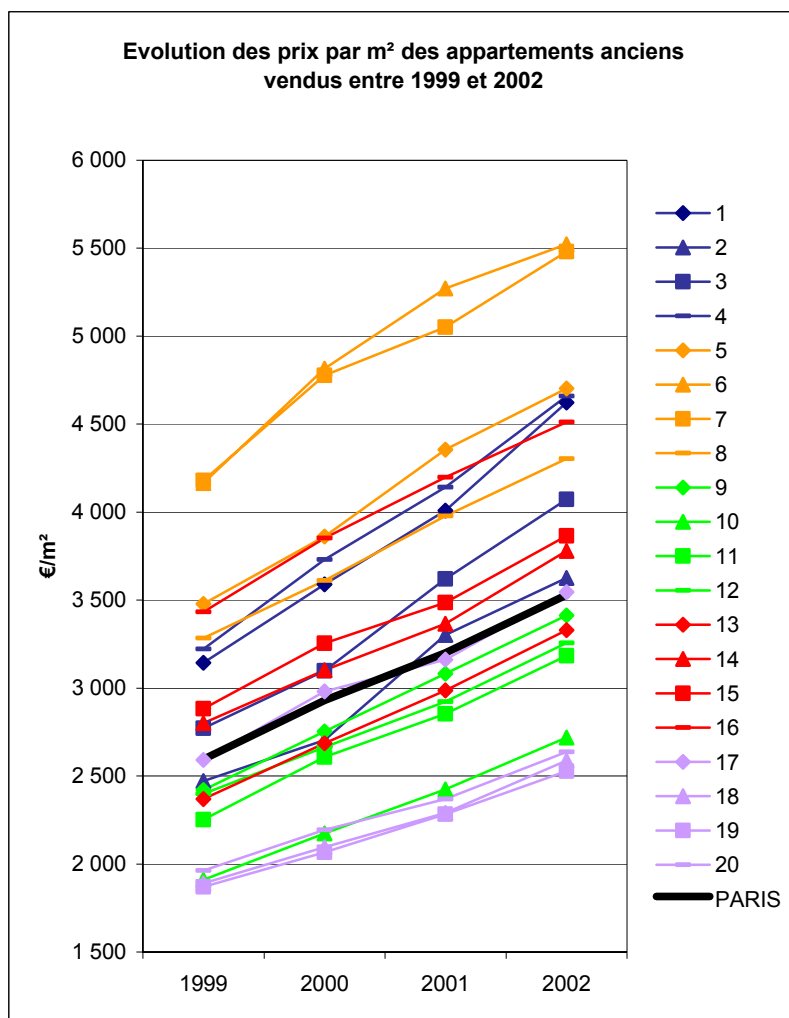
La hiérarchie spatiale des prix des appartements parisiens à partir d'un regroupement des sections cadastrales en 11 classes



Niveau des prix et localisation : un regroupement des 80 quartiers parisiens en 4 zones de prix homogènes

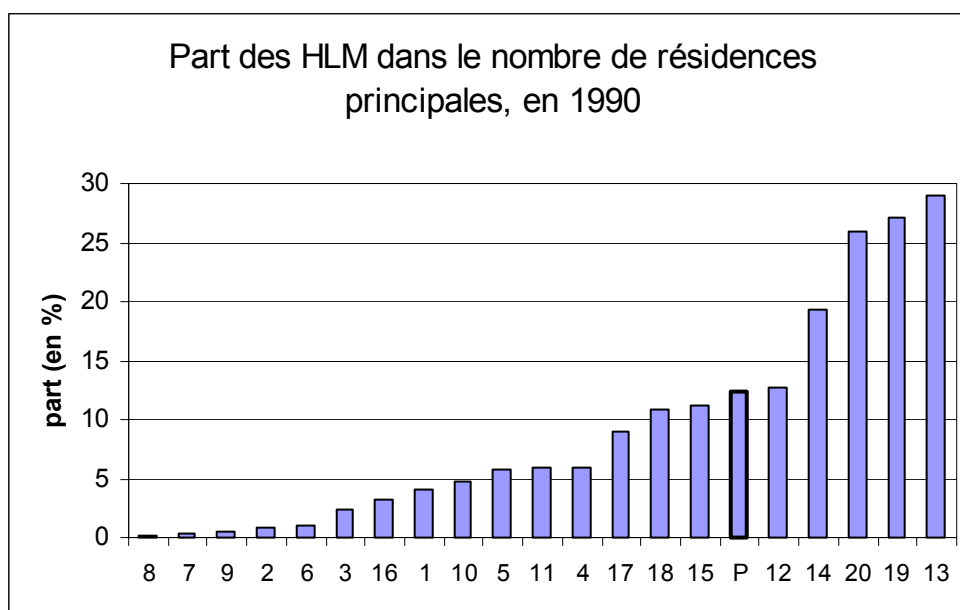


Source : Chambre notariale de Paris, <http://www.paris.notaires.fr/fr/index.html>

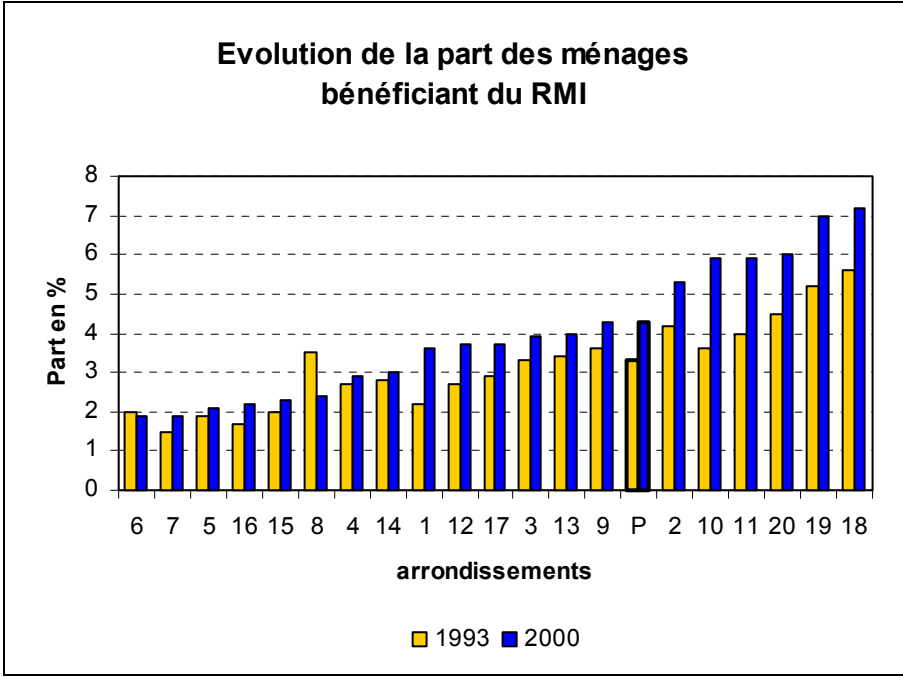


Source : Chambre notariale de Paris

3. HLM, étrangers, RMI, chômage



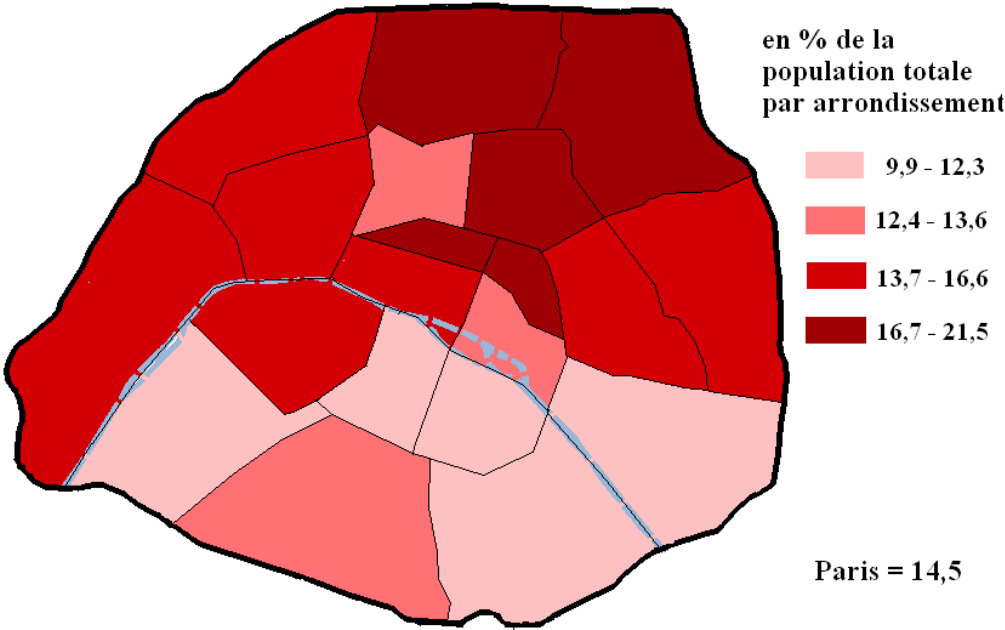
Source : RGP 1990, DGI



Source : CAF

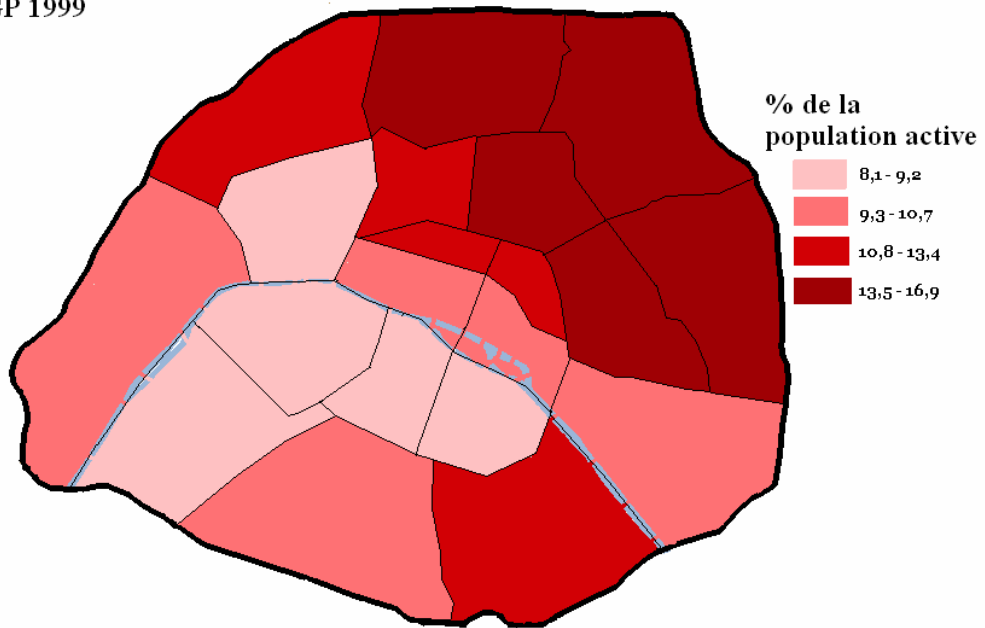
Part des étrangers

RGP 1999



Taux de chômage en 1999

RGP 1999

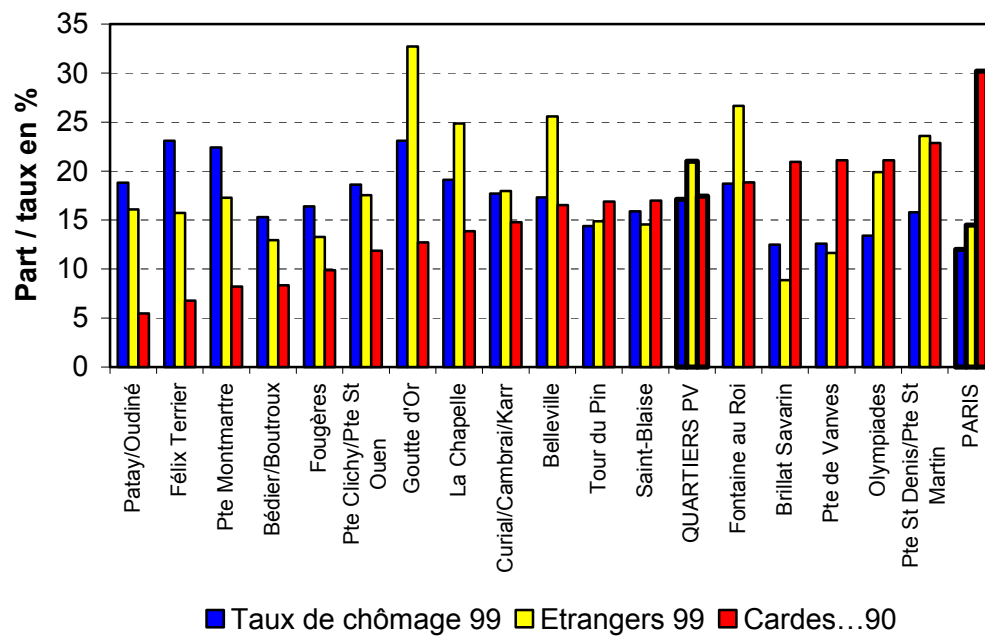


ANNEXE 3 :
LA POLITIQUE DE LA VILLE

1. Les quartiers « politique de la ville »

[carte trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Les quartiers de la "Politique de la Ville"



Equipements de la petite enfance dans les quartiers « politique de la ville »
[carte trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Etablissements primaires publics et privés dans les quartiers « politique de la ville »
[carte trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Etablissements secondaires privés et publics dans les quartiers « politique de la ville »
[carte trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Equipements en faveur de l'emploi dans les quartiers « politique de la ville »
[carte trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Services sociaux dans les quartiers « politique de la ville »
[carte trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Equipements de santé dans les quartiers « politique de la ville »
[carte trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

2. La Goutte d'Or

Histoire et particularités du quartier de la Goutte d'Or

Jusqu'au début du XX^e siècle, les flans de la butte sont couverts de cultures variées, notamment des vignes, sur le versant sud, produisant un cru renommé « la Goutte d'Or ».

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle se développe une activité d'extraction et de transformation de gypse, de plâtre et de salpêtre. A la population rurale vient s'ajouter une population ouvrière. Une urbanisation diverse se met en place faite de maisons basses avec des jardins.

A partir du milieu du XIX^e siècle, ce qui n'était encore qu'un hameau s'industrialise et apparaissent des fonderies, des ateliers mécaniques et de petites fabriques. Deux effets vont permettre son urbanisation : tout d'abord la proximité des octrois permettant la traversée des enceintes des Fermiers Généraux et qui se trouvaient donc hors des réglementations sur les marchandises, ensuite la disponibilité des terrains hors des réglementation de Paris, sachant que de nombreuses populations étaient chassées du centre de Paris par les grands travaux parisiens (spéculation immobilières et la cherté de la vie). L'attraction de la capitale se faisait donc de plus en plus sentir sur la périphérie proche.

Avec l'annexion de la commune de la Chapelle en 1860, le foncier est alors valorisé par l'augmentation de la pression foncière et par la suppression des avantages liés aux octrois qui sonne le départ des industries. Des lotissements sont construits et le parcellaire se densifie.

Durant le XX^e siècle, l'immigration ouvrière provinciale fait place à des vagues d'immigrations de populations étrangères venues d'Europe puis d'Afrique du Nord (en majorité algériennes), puis d'Afrique Noire, enfin plus récemment d'Asie. Ce quartier est devenu un espace pluriethnique ayant une fonction de « terre d'accueil » de population primo-arrivantes.

La réputation du pôle commercial du quartier de Château-Rouge/La Goutte d'or/Barbès draine une population importante de chalands (en particulier le marché Dejean). Plus de 600 locaux d'activités sont répartis sur le quartier et occupent presque systématiquement les pieds d'immeubles. L'alimentation, l'habillement et la restauration font la spécificité et la renommée du quartier. Ils jouent un rôle fondamental dans le processus d'insertion des communautés étrangères et dans son identité culturelle.

Enfin de nombreux restaurateurs et cafetiers de Paris et de banlieue s'approvisionnent chez des grossistes en épices et produits exotiques. Etrangers, provinciaux et franciliens viennent se fournir en tissus et étoffes traditionnels, en accessoires du Maghreb et d'Afrique noire.

Aujourd'hui des difficultés importantes existent en ce qui concerne un patrimoine immobilier dégradé et des problèmes concernant la vacance de logements et la fermeture des commerces. L'état du bâti est très variable, allant de bâtiments construits ces dernières décennies en dur ou en préfabriqué jusqu'à des bâtiments insalubres en périls. Un exemple : 60 % des bâtiments du quartier sont construits selon un procédé économique traditionnel du XIX^e siècle, dit à « pan de bois ». A ceci s'ajoute des destructions, une disparité de hauteur et de typologie des bâtiments. Les logements présentent des conditions de confort précaire. Enfin un problème majeur du sentiment d'insécurité du quartier provient du nombre de logements vacants. La ville de Paris doit, pour mener sa politique de destruction-reconstruction des logements et des bâtiments insalubres, faire murer des immeubles entiers contre les occupations illicites. A ces immeubles murés s'ajoutent les locaux de commerces fermés pour faillite, manque d'hygiène ou trafic de drogue.

Le marché Dejean, à deux pas du métro Château Rouge
[photo trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Les produits exotiques du marché Dejean
[photo trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Un quartier densément peuplé mais aussi très fréquenté
[photo trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

La Goutte d'Ordinateur
[photo trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

L'Espace Saint-Bruno

[photo trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Le n°2 du journal du quartier : « on di koi »

[photo trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

Le problème de l'analphabétisme

[photo trop volumineuse pour être intégrée au fichier]

BIBLIOGRAPHIE

Cahiers du Plu n°2 ; partie Solidarité et action sociale

INSEE-CAF, *L'Espace social francilien*, oct 1995

Atlas des Franciliens, tome 3 « population et modes de vie », INSEE-IAURIF, 2002

Mairie de Paris (DPVI), *Quartiers de la Politique de la Ville, cartographies des équipements*, APUR, 2003

A. Anderson, H. Vieillard, *La Politique de la ville, histoire et organisation*, 1992

AP-HP, *Accueillir et soigner : l'AP-HP, 150 d'histoire*, Doin, 1999

Revue de l'INSEE *Ile-de-France à la page*, n°213, sept. 2002, « les revenus des Franciliens : plus élevés mais plus dispersés qu'en province ». [Http://www.insee.fr/ile-de-France](http://www.insee.fr/ile-de-France).

Les cahiers du CREPIF, *Les quartiers de Paris aujourd'hui*, n°43 juin 1993

Plaquette publicitaire sur le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (mairie de Paris)

Plaquette publicitaire sur la Politique de la Ville (mairie de Paris)

Plaquette publicitaire sur les maisons du développement économique et de l'emploi (mairie de Paris)

Statistiques issues de l'INSEE (RGP), de la CAF, de la DGI

Site Internet de la Ville de Paris : www.paris.fr

Site Internet des dépenses d'action sociale des Caisses d'Allocation Familiales en Ile-de-France : http://ile-de-france.sante.gouv.fr/protsoc/fen_das.htm

Site Internet de la genèse des services départementaux d'action sanitaire et sociale : http://ile-de-france.sante.gouv.fr/present/fen_bas.htm

Site internet de la chambre des notaires de Paris : <http://www.paris.notaires.fr/> (sur prix immobiliers)

Site internet de la Direction Générale des Impôts : <http://www.dgi.fr/> (pour les revenus)